

Liste des annexes

Annexe 1 : Fonctions et missions du SIMA Coise.....	2
Annexe 2 : Cartes des démarches territoriales présentes sur le territoire	3
Annexe 3 : Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) des Monts du Lyonnais	7
Annexe 4 : Résultats de la démarche Climagri sur les Monts du Lyonnais	12
Annexe 5 : PSADER des Monts du Lyonnais -Fiche action 234 : Vers des systèmes d'exploitation plus durables .	13
Annexe 6 : Les démarches territorialisées de préservation de la ressource en eau.....	14
Annexe 7 : Espaces Naturels sur le bassin versant de la Coise	15
Annexe 8 : Le réseau de suivi de qualité de l'eau – Résultats	16
Annexe 9 : Les différents systèmes agricoles sur le bassin versant	18
Annexe 10 : Densité d'exploitations par commune	19
Annexe 11 : Chargement par commune.....	20
Annexe 12 : Assolement par commune.....	21
Annexe 13 : Evolution des quotas entre 2008 et 2013.....	22
Annexe 14 : Lien entre intensification de production laitière et critères environnementaux	23
Annexe 15 : Détails des CTE et CAD signés sur le territoire entre 2000 et 2007	24
Annexe 16 : Le programme agro-environnemental 2008-2010.....	25
Annexe 17 : Analyse des engagements du 1 ^{er} programme de mesure Coise (2008-2014)	27
Annexe 18 : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires	28
Annexe 19 : Analyse de la faisabilité des mesures système polyculture élevage sur le bassin versant de la Coise	29
Annexe 20 : IFT de référence « Plaine ».....	32
Annexe 21 : Détails des objectifs de contractualisations	33
Annexe 22 : Note de cadrage de l'ISARA-Lyon	35
Annexe 23 : Compétences présentes dans le cadre de démarches territoriales	36
Annexe 24 : Récapitulatif des actions agro-environnementales conduites sur le territoire pour la campagne 2014.	37
Annexe 25 : Composition du comité de pilotage	38
Annexe 26 : Composition du comité technique	39

Annexe 1 : Fonctions et missions du SIMA Coise



SIMA Coise

Pôle des services
1 Passage du Cloître

42330 SAINT GALMIER

Tél : 04 77 52 54 57 - Fax : 04 28 04 03 46

mail : contact@sima-coise.fr Site internet : www.sima-coise.fr

Le SIMA Coise :

Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise

Créé pour porter des démarches en faveur de la protection des milieux aquatiques.
Protéger, améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau tout en conciliant les activités économiques sur le bassin versant, c'est l'objet même de ce syndicat.

2 grands pôles :

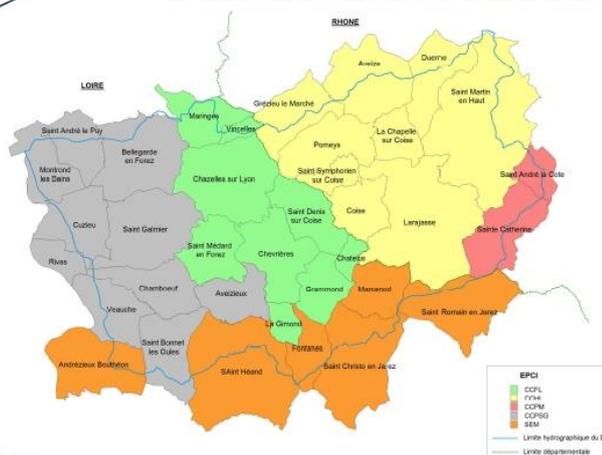
- La rivière : l'entretien des cours d'eau, la qualité de l'eau
- L'Assainissement Non Collectif : ANC

29 communes regroupées dans 4 EPCI

9 communes CCPSG (gris)	8 délégués
9 communes CCFL	6 délégués
9 communes CCHL	6 délégués
2 communes SEM	1 délégué
13 communes adhérentes seules	12 délégués

(9 de ces communes adhèrent également par l'intermédiaire de la CCFL)

Le territoire du bassin versant de la Coise



Fonctionnement du SIMA

Un président, 2 Vices Présidents

Un bureau composé de 12 membres

Un comité syndical composé de 33 délégués des EPCI et des communes adhérents.

4 Commissions thématiques :

- Travaux
- Communication Personnel
- Agricole
- Assainissement Non Collectif

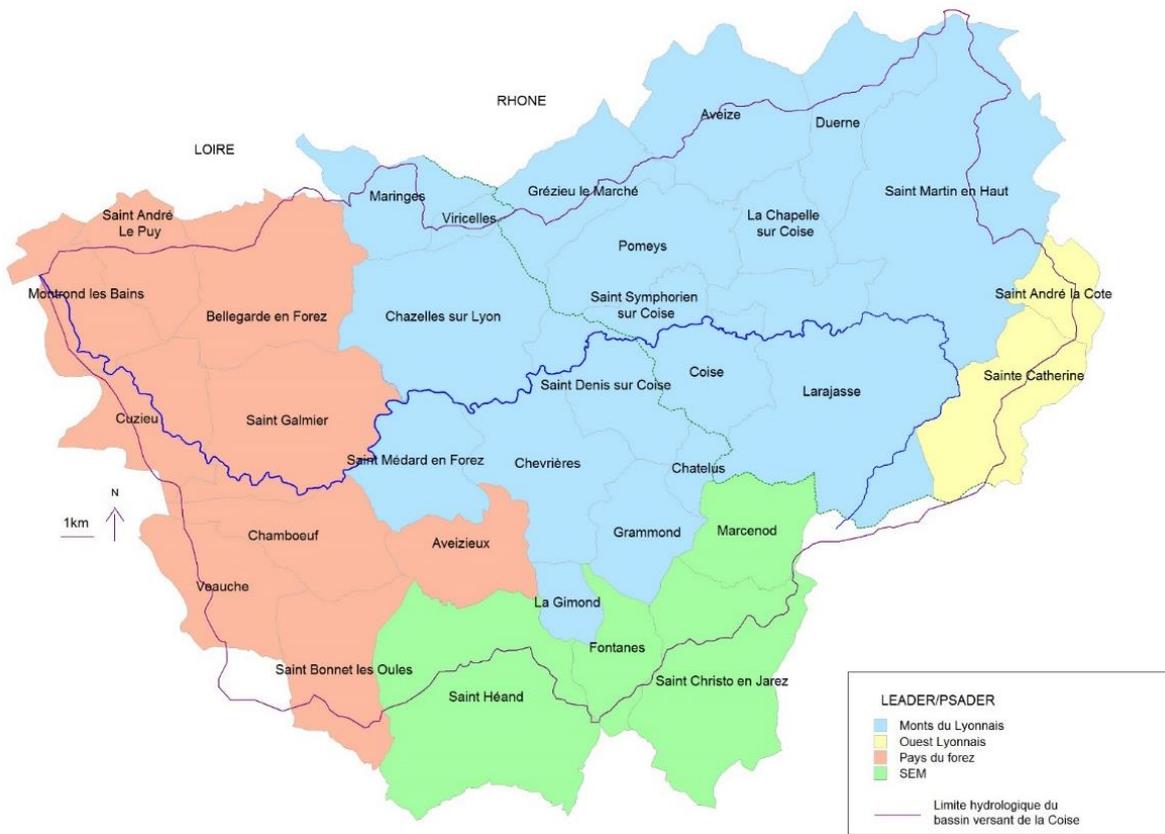
Les compétences, les actions et le personnel du SIMA Coise

✓ Opérations liées à un contrat de rivière sur le bassin versant	}	Yves Piot (Chargé de missions)
✓ Etudes et Travaux hydrauliques		
✓ Entretien de l'espace rural + Mise en valeur paysagère	}	Emilie Dufaux (Technicienne rivière)
✓ Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau		
✓ Réalisation du suivi de la qualité des eaux superficielles.....	}	Justine Lagrevol (Animatrice qualité de l'eau)
✓ Animation de programmes d'actions sur les pollutions diffuses		
✓ Gestion administrative et financière.....	}	Isabelle Godorecci (Assistante administrative)
✓ Communication et sensibilisation		
✓ Assainissement Non Collectif	}	Yves Piot (Directeur) et Karine Aubry et Joël Souvignet (Techniciens ANC)

Les budgets (moyens) annuels :

Fonctionnement	SIMA: 600 000 €	SPANC	100 000 €
Investissement	SIMA: 340 000 €	SPANC	350 000 €

Annexe 2 : Cartes des démarches territoriales présentes sur le territoire



[Source : SIMA Coise]

Figure 1 : Les démarches territoriales



[Source : SIMA Coise]

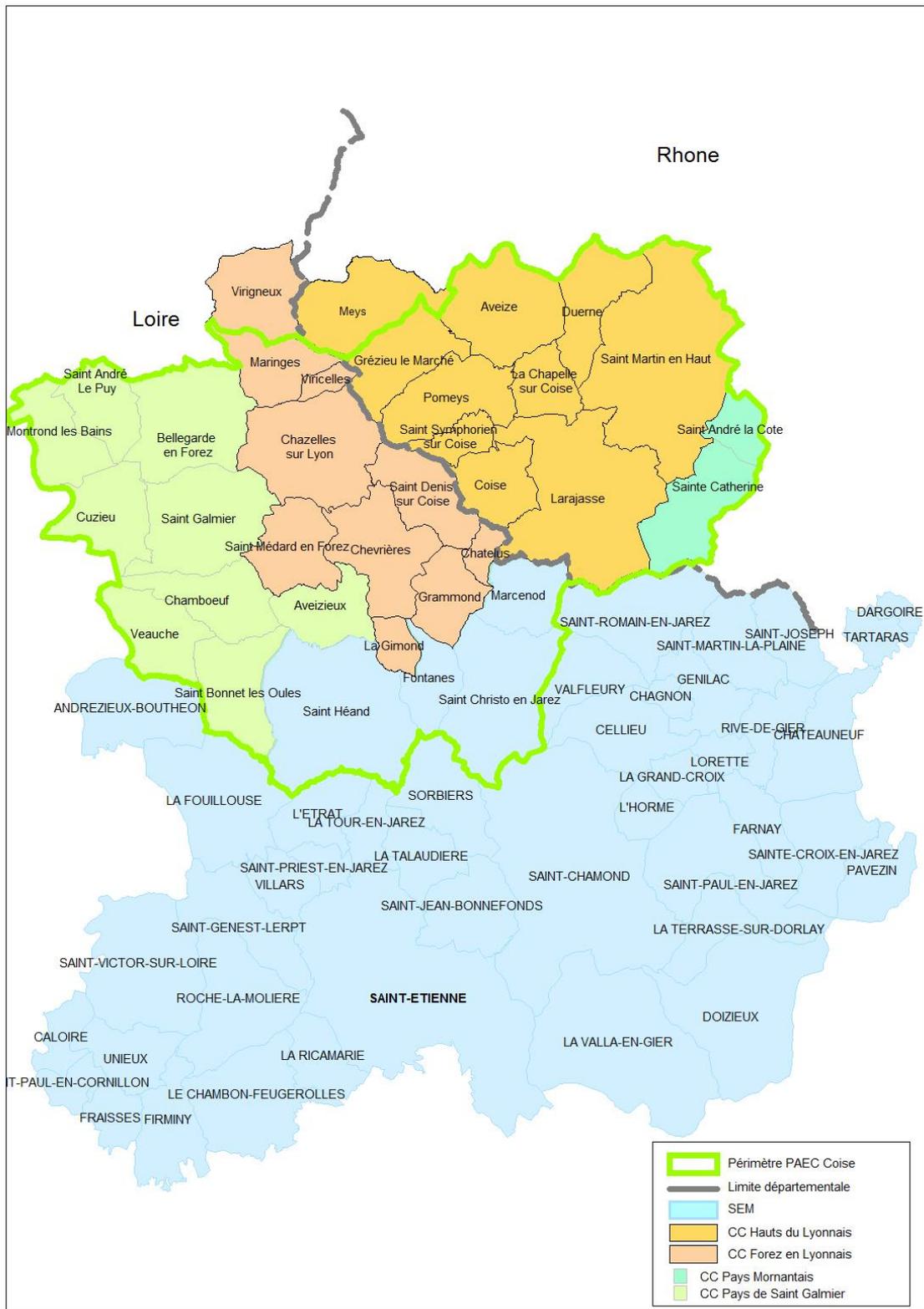
Figure 2 : Territoires du SIMOLY et du PAEC Coise

Les intercommunalités du Pays du Forez



[Source : Syndicat Mixte du Pays du Forez]

Figure 3 : Territoires du Pays du Forez et du PAEC Coise



[Source : SIMA Coise]

Figure 4 : Territoire de Saint-Etienne Métropole et du PAEC Coise

Annexe 3 : Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) des Monts du Lyonnais : Enjeux et orientations du développement agricole et forestier [Source :

Psader des Monts du Lyonnais, projet stratégique agricole et de développement rural, Sittelle, Décembre 2012]

Un objectif

Au regard du diagnostic et des principales avancées du territoire en matière agricole et forestière, il s'agit aujourd'hui pour le territoire des Monts du Lyonnais d'affirmer sa volonté d'agir pour :

Renforcer et pérenniser l'agriculture par des actions individuelles et collectives et par des modèles d'exploitations plus durables au service de l'intérêt territorial tout en poursuivant la structuration d'une filière bois locale

Le socle de la réflexion

La réflexion sur la manière d'atteindre cet objectif très volontariste se base sur les fondamentaux suivants :

Economie : Pérenniser et Renforcer une agriculture dynamique et pourvoyeuse d'emplois et Poursuivre la structuration d'une filière bois locale créatrice d'emplois.

L'agriculture constitue une activité économique majeure pour les Monts du Lyonnais. Le territoire a su maintenir une activité agricole dynamique, et représentative dans l'économie locale, et ce, malgré la proximité de grandes agglomérations et la résidentialisation croissante du territoire.

Pourtant, le poids économique de l'agriculture est en diminution, et le nombre d'agriculteurs en déclin, avec des exploitations de plus en plus concentrées et spécialisées. Aussi, le maintien de la place de l'agriculture, par le soutien à la transmission-reprise, à la diversification et à une meilleure captation de la valeur ajoutée en général, constitue-t-il un enjeu majeur pour le territoire.

En parallèle, le territoire des Monts du Lyonnais a initié la structuration d'une filière bois locale afin de créer une richesse nouvelle à partir des ressources locales. La poursuite de la structuration de cette filière bois locale constitue donc aussi un enjeu économique important pour le territoire.

➔ **Environnement : Faire émerger une agriculture au service de l'intérêt territorial, garante de l'environnement et des paysages (fondements de l'identité et de la qualité de vie des Monts du Lyonnais) et adaptée au contexte énergétique et climatique.**

Le défi énergétique et climatique ainsi que la préservation des ressources naturelles constituent des enjeux prioritaires pour le territoire.

De plus, les Monts du Lyonnais bénéficient de paysages variés, façonnés par l'agriculture, dont la diversité et l'aspect entretenu font réellement partie de l'identité des Monts du Lyonnais et de la qualité de vie sur le territoire.

Il s'agit donc d'orienter le développement agricole et forestier des Monts du Lyonnais vers une meilleure prise en compte de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et du maintien des paysages. Ce développement agricole et forestier des Monts du Lyonnais doit aussi permettre dès à présent de préparer l'adaptation du territoire à l'enjeu énergétique et climatique.

➔ **Social : Préserver un modèle agricole « à taille humaine » dans les Monts du Lyonnais en soutenant une agriculture solidaire, ancrée sur le territoire et ouverte sur l'extérieur.**

Bénéficiant d'une forte densité d'exploitations agricoles, de petites tailles, familiales et maillant le territoire, les Monts du Lyonnais ont développé un réel "modèle agricole", porté par des pratiques solidaires, une entraide forte, et une bonne intégration dans la vie locale. Ce modèle agricole local a permis le développement d'une agriculture dynamique. Toutefois, les évolutions actuelles, poussant à la concentration et à la spécialisation des exploitations, menacent ce mode d'organisation et bouleversent les équilibres de l'agriculture des Monts du Lyonnais. Le renforcement de l'ouverture et des pratiques collectives et d'entraide, constituent donc un enjeu fort pour le maintien de l'agriculture locale.

Les enjeux et les objectifs

➔ **Enjeu économique : Pérenniser et Renforcer une agriculture dynamique et pourvoyeuse d'emplois et Poursuivre la structuration d'une filière bois locale créatrice d'emplois.**

- ➔ Une agriculture qui préserve et crée des emplois (notamment dans le cadre de cessions d'exploitations, par le biais du développement de l'économie de proximité, par la diversification des exploitations agricoles, etc.) dont la viabilité est renforcée.
- ➔ Poursuivre le développement d'une filière bois locale créatrice d'emplois.
- ➔ Des exploitations économiquement viables.

1.1 Anticiper et accompagner la transmission reprise des exploitations pour conforter les installations.

Constat :

Près du tiers des exploitations agricoles des Monts du Lyonnais n'ont aucun successeur connu, et le taux de renouvellement des exploitations des Monts du Lyonnais est en diminution constante. La taille croissante des exploitations à reprendre et le coût du bâti constituent un frein pour les porteurs de projet agricole. En outre, un décalage existe entre les offres de transmission, et les demandes de reprises, portant sur le statut de l'exploitation et les types de productions.

Objectif :

Aussi, il convient d'anticiper davantage et d'accompagner au mieux la transmission reprise des exploitations, voire même d'orienter les transmissions pour faciliter les évolutions de l'agriculture locale (concernant la diversification par exemple).

1.2 Renforcer la diversification des exploitations agricoles et l'innovation pour le développement d'activités complémentaires.

Constat :

Si la diversification des productions agricoles du territoire tend à croître, la spécialisation des exploitations laitières des Monts du Lyonnais reste importante et s'intensifie. Certaines pratiques de diversification ont ainsi tendance à disparaître. L'agriculture des Monts du Lyonnais apparaît donc comme particulièrement sensible aux crises sectorielles et aux stratégies de filière des opérateurs laitiers.

Objectif :

Dans ce contexte, il s'agit de renforcer les initiatives existantes de diversification et d'explorer de nouvelles pistes de diversification.

La diversification en agriculture peut couvrir de nombreux domaines et chacun devra être étudié avec attention : production d'énergies renouvelables, productions agricoles complémentaires (légumes de plein champs, productions innovantes type safran, élevage, etc.), transformation (outils collectifs de transformation laitière par exemple), filières innovantes comme la valorisation du colostrum bovin, agritourisme (qui s'avère en régression sur les Monts du Lyonnais malgré le fort potentiel du territoire), etc.

1.3 Renforcer la viabilité économique des exploitations par l'accompagnement de leurs stratégies individuelles de développement.

Constat :

L'enquête réalisée en 2010 auprès des agriculteurs, ainsi que les réunions de l'animation territoriale ont permis de détecter un besoin d'accompagnement de certains agriculteurs, pour les aider dans leur prise de décision, mieux préparer l'avenir de leur exploitation et garantir un niveau de sécurité économique, autour des thèmes suivants :

- gestion des relations humaines : remplacement d'associés, avenir du bénévolat familial, enjeu sur l'avenir et la pérennité des sociétés (en particulier, transmission et renouvellement des membres de GAEC)...
- recours à l'emploi salarié (emploi salarié partagé, avec d'autres domaines d'activité du territoire, avec fonction d'aide à l'installation également, lien avec CUMA...).
- (re-)définition d'une stratégie économique de l'exploitation (taille critique, circuits courts, etc.).
- choix du statut (individuel, sociétaire).

De plus, les exploitations des Monts du Lyonnais, du fait de leur taille relativement peu importante et d'un fort chargement UGB à l'hectare, sont très dépendantes de l'extérieur pour l'alimentation de leurs troupeaux. De même, l'agriculture des Monts du Lyonnais s'avère aussi fortement dépendante du point de vue énergétique. **L'autonomie des exploitations, alimentaire et énergétique, constitue donc un réel enjeu, économique et environnemental. Enfin, la question de l'adaptation des systèmes de production au changement climatique représente aussi un enjeu fort dans l'objectif d'asseoir la viabilité des exploitations dans le temps.**

Objectif :

Il s'agit donc d'accompagner les exploitations dans leurs stratégies individuelles dans l'objectif de renforcer leur viabilité et leur autonomie alimentaire et énergétique (systèmes d'échanges et partenariats avec d'autres territoires, nouvelles pratiques...) tout en initiant une réelle dynamique concernant l'adaptation au changement climatique.

1.4 Améliorer la viabilité de l'économie agricole grâce à des stratégies collectives ou de filières

Constat :

La viabilité de l'agriculture des Monts du Lyonnais dépend autant des stratégies individuelles des exploitations que des stratégies collectives et de filières permettant une meilleure création et une meilleure captation de la valeur ajoutée.

Objectif :

Il s'agira donc de faire émerger et de développer des initiatives collectives pour asseoir la viabilité économique de l'agriculture des Monts du Lyonnais. Ceci passe par le développement d'activités créatrices de valeur ajoutée ou par une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans les filières :

- Les circuits de proximité : soutenir le développement des circuits courts, améliorer l'articulation entre la production agricole, les entreprises agroalimentaires du territoire ou des territoires voisins, et les consommateurs (habitants, collectivités, bassins de consommation proches, etc.). La mise en relation production – transformation et commercialisation seront particulièrement importants à traiter.
- La labellisation territoriale ou de qualité.
- Les outils structurants pour le territoire et les filières agricoles et forestières (transformation laitière, quai de déchargement et de bascule, places de dépôt, etc.).

1.5 Poursuivre la structuration d'une économie forestière locale durable (production et consommation locale de bois d'œuvre et de bois énergie) :

Constat :

Relativement peu développée sur le territoire, en raison d'une faible culture forestière liée à l'existence de contraintes importantes (morcellement des parcelles, multitude de petits propriétaires privés, difficulté d'accès des parcelles, etc.), la filière bois des Monts du Lyonnais n'en dispose pas moins d'atouts et de potentialités. Un travail de structuration de cette filière a été initié mais doit être poursuivi et renforcé. D'après une étude conduite en partenariat avec le CRPF, environ 8000 m³ supplémentaires pourraient être exploités chaque année dans les Monts du Lyonnais. Ainsi, plus de 30 000 m³ pourraient être exploités durablement chaque année.

Objectif :

L'émergence de cette filière nécessitera :

- D'initier une dynamique territoriale forestière.
- D'améliorer les peuplements forestiers, leur gestion et leur exploitation.
- De favoriser les regroupements entre propriétaires forestiers (regroupements de moyens et/ou fonciers, organisation commune).
- D'améliorer l'accessibilité et la desserte, prévoir des places de dépôt (multifonctionnelles).

→ **Enjeu Environnemental : Faire émerger une agriculture au service de l'intérêt territorial, garante de l'environnement et des paysages (fondements de l'identité et de la qualité de vie des Monts du Lyonnais) et adaptée au contexte énergétique et climatique.**

- ➔ **Un modèle d'exploitation garant de l'environnement et des paysages c'est une agriculture :**
- **Qui ne nuit pas à l'environnement et permet la préservation des ressources naturelles locales (à travers la mise en place de pratiques innovantes).**
- **Qui contribue à l'entretien de paysages de qualité.**
- ➔ Une gestion forestière garante de l'environnement et des paysages qui contribue à relever le défi énergétique (bois énergie) et climatique (stockage de carbone) et qui anticipe les besoins d'adaptation aux évolutions climatiques.

2.1 Sensibiliser et soutenir l'agriculture dans la prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques tout en impulsant des dynamiques d'innovation et de diffusion de pratiques plus durables.

Constat :

Avec la crise environnementale et énergétique, les agriculteurs sont de plus en plus incités à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, et à lutter contre les pollutions diffuses, notamment à travers le renforcement des normes environnementales et le verdissement de la PAC.

Plus que des contraintes, ces incitations doivent être vues aujourd'hui par les agriculteurs comme des voies d'amélioration pour que la préservation de l'environnement devienne un atout économique et une force de l'agriculture du territoire.

Toutefois, les systèmes des Monts du Lyonnais mobilisent encore peu les techniques innovantes respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles, et l'agriculture biologique est peu développée.

Objectif :

Il s'agira donc de sensibiliser les exploitations à de nouvelles pratiques environnementalement durables et économiquement viables.

L'objectif est de soutenir et promouvoir la diffusion de pratiques respectueuses (agroécologie, agriculture biologique, économies d'énergies, etc.), afin de diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement, tout en maintenant ou améliorant son rendement. Il ne s'agit pas d'aboutir à la certification AB de toutes les exploitations des Monts du Lyonnais mais de toutes les accompagner vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus viables économiquement et de les sensibiliser à la nécessaire adaptation au changement climatique.

2.3 Préserver les ressources naturelles des Monts du Lyonnais.

Constat :

L'agriculture relativement intensive (concentration des exploitations, utilisation d'intrants, etc.), ainsi que le développement urbain des Monts du Lyonnais, ont des conséquences sur les ressources naturelles : artificialisation des terres agricoles, qualité des sols et des eaux, diminution de la biodiversité, etc.

Objectif :

Il s'agit donc d'accompagner le territoire des Monts du Lyonnais dans une utilisation durable de ses ressources, afin de mieux gérer et préserver ce patrimoine, tant au niveau quantitatif que qualitatif :

- foncier agricole (enjeu économique et environnemental),
- biodiversité,
- ressource en eau (accès à l'eau, protection de la qualité des eaux),
- énergie,
- déchets agricoles spécifiques (pneus, déchets d'activités de soins, phytosanitaires et leurs emballages...)
- etc.

2.3 Entretien des paysages "vivants" et diversifiés des Monts du Lyonnais

Constat :

Les paysages des Monts du Lyonnais ont été véritablement construits par la présence de l'agriculture, qui constitue un réel marqueur identitaire du territoire. Ces paysages sont diversifiés, et sont en constante évolution en fonction des pratiques agricoles.

Objectif :

Aussi, il convient de veiller à la qualité visuelle et environnementale de ces paysages, sans pour autant figer leur évolution : préservation des haies et zones humides, intégration paysagère des nouveaux bâtiments, prise en compte du paysage dans la gestion forestière, etc.

➔ **Enjeu Social : Préserver un modèle agricole « à taille humaine » dans les Monts du Lyonnais en soutenant une agriculture solidaire, ancrée sur le territoire et ouverte sur l'extérieur.**

- ➔ Une agriculture ouverte et solidaire.
- ➔ Un renforcement des habitudes d'entraides, essentielles au maintien d'un modèle agricole « à taille humaine »
- ➔ De bonnes conditions de travail et une bonne qualité de vie des exploitants et salariés agricoles.
- ➔ Des agriculteurs présents dans le débat local.
- ➔ Une cohabitation entre riverains et agriculteurs sereine.

3.1 Renforcer les échanges entre agriculteurs, les solidarités et l'entraide.

Constat :

L'agriculture des Monts du Lyonnais se caractérise par une tradition d'entraide formelle et informelle bien ancrée (entraide entre agriculteurs, habitudes de travail collectif, aide familiale, etc.), qui lui a permis de rester une agriculture vivante et dynamique.

Toutefois, cette spécificité du territoire a tendance à être de moins en moins prégnante, avec la diminution du nombre d'exploitations et l'intensification des productions.

Objectif :

L'objectif est de développer les échanges, partages et coopérations entre les agriculteurs, afin de contribuer au maintien d'une agriculture dynamique, ancrée dans son territoire et représentée dans le débat local.

3.2 Promouvoir et communiquer sur l'agriculture, et le territoire, et améliorer les liens entre agriculteurs, habitants et consommateurs.

Constat :

L'agriculture tient une place essentielle dans la vie économique et l'organisation sociale des Monts du Lyonnais. Toutefois, avec la périurbanisation, l'évolution des modes de vie plus urbains, et les récents scandales alimentaires, il peut s'avérer nécessaire d'améliorer la connaissance des habitants et des consommateurs, de l'agriculture de leur territoire, de ses réalités, et des valeurs qu'elle porte (entraide, pratiques respectueuses, etc.).

Objectif :

Il s'agit donc de communiquer auprès des habitants du territoire (événementiels, visites d'exploitations, actions dans les écoles, etc.) pour mieux faire connaître l'agriculture locale et favoriser les échanges entre habitants et agriculteurs.

Il s'agit aussi d'inciter et de sensibiliser à la consommation locale (alimentation, bois, etc.) en lien avec la question de l'économie de proximité.

Parler ici de consommateurs citoyens, revient à parler des habitants des Monts du Lyonnais autant que de ceux des agglomérations voisines du territoire.

Annexe 4 : Résultats de la démarche Climagri sur les Monts du Lyonnais

[Source : CLIMAGRI® Monts du Lyonnais, Chambre d'agriculture du Rhône, Février 2014]

Le processus de concertation qui s'est mis en place autour du défi énergétique et climatique a abouti à la construction d'un scénario stratégique pour l'agriculture du territoire reposant sur le scénario suivant:

- Baisse du nombre de VL (20 %) et augmentation de la production laitière / VL à 7 000L /VL et maintien du reste du cheptel
- Augmentation des autres productions :
 - Végétales : maraîchage (x 4) : Passage de 143 ha à 572 ha (surfaces prise sur PT)
 - Forêt : 13 ha en landes
- Baisse globale SAU agricole : perte de 380 ha dans le cadre du SCOT
- Évolution forte des modes de production :
 - **Extensification de la production laitière : suppression fertilisation sur 25 % des dérobées qui deviennent pâturée et passage de 3,8 TMS/ha à 1,5 T/ha**
 - **Diminution du maïs au profit de prairies luzerne (190 ha) : diminution des achats de tourteaux et augmentation des achats de céréales, diminution des achats d'engrais**
 - **Développement des techniques alternatives : diminution du labour et développement des techniques culturales simplifiées (cultures annuelles) et désherbage mécanique : + 6 l/ha**
- Mise en place généralisée des bancs d'essai tracteur, de la conduite économique et d'une utilisation de matériel adapté aux besoins des exploitations,
- **Développement de l'agriculture biologique** : tout le maraîchage : pas d'impact sur le fioul, l'irrigation ni les rendements déjà faibles sur le territoire.
- Développement de la production caprine (lait), avec + 1 047 chèvres
- Méthanisation de 25 % des effluents agricoles du territoire,
- Développement des huiles végétales pures pour qu'elles représentent 5 % de la consommation de carburant du territoire,
- Mise en place généralisée de pré-refroidisseur et de récupérateurs de chaleur ou chauffe-eau solaires dans les exploitations laitières,
- Optimisation de la gestion forestière (exploitation de 75 % de l'accroissement annuel)
- **Réduction de la surface en maïs et des prairies légumineuses pures et développement des prairies avec mélanges graminées-légumineuses et légumineuses pures (luzerne)**

→ Diminution du besoin en fourrage de 13 947 T

- Diminution des achats extérieurs : - 6 000 T
 - Diminution production liée à la perte foncier (380ha) : - 2 257 T
 - Augmentation maraîchage de 143 à 572 ha (x4) :
 - 429 ha de PT (PT à 7T/ha) - 3 003 T
 - Évolution landes en forêt (13 ha) : - 39 T
 - Extensification avec arrêt ferti dérobée sur 25 % : - 978 T
 - Passage de 5% maïs en luzerne (190 ha) : - 759 T
 - Compensation achat céréales (+765T) et diminution achat tourteaux (-142T), diminution des apports d'azote sur blé (-2 kg/ha)
- = - 13 036 T
- Reste 911 T :
 - Développement des ovins/caprins : 911 T peuvent nourrir un troupeau de 1 047 chèvres

Résultat du scénario final :	Etat 0	Scénario 3	
Conso E totale kTep	12,2446	8,6013	-29,75%
Fioul	3,4018	2,4522	-27,91%
Elec (M kWh)	25,255	14,185	-43,83%
Conso E indirecte kTep	6,2898	4,7081	-25,15%
GES totales (MTeqCO2)	0,225236	0,189323	-15,94%
Stockage C (brut)	0,067208	0,067	-0,31%
Potentiel nourricier			
Energie	26 240	25376	-3,29%
Protéines animales	189 190	169016	-10,66%

Annexe 5 : PSADER des Monts du Lyonnais -Fiche action 234 : Vers des systèmes d'exploitation plus durables



Fiche-action 234

Vers des systèmes d'exploitation plus durables

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Produire plus d'énergie que nous n'en consommons
- S'adapter aux effets du changement climatique
- Réduire notre consommation d'énergie

Défi 2

Nos objectifs

- ▶▶ Soutenir l'agriculture dans ses mutations
- ▶▶ Renforcer l'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations
- ▶▶ Améliorer la durabilité des systèmes d'exploitation
- ▶▶ Favoriser une gestion plus durable des ressources et des déchets
- ▶▶ Préserver l'environnement et les paysages des Monts du Lyonnais
- ▶▶ S'adapter au changement climatique

Projets éligibles

- ▶ Sensibilisation, formation des exploitations sur les enjeux suivants : évolution des pratiques, ressources et déchets, autonomie alimentaire et énergétique, adaptation au changement climatique...
- ▶ Emergence et animation de groupes d'agriculteurs sur la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et paysagers ou l'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations
- ▶ Etudes et investissements collectifs pour l'évolution des systèmes d'exploitation (Hors outils de production agricole primaire)

Des appels à projets pourront être envisagés. Pourraient être soutenues 5 projets collectifs sélectionnés par appel(s) à projets (subvention indicative par projet : 10 000 €).

Maîtres d'ouvrage éligibles

Groupements d'agriculteurs, associations, coopératives, Organisations professionnelles agricoles, centres de formation, Groupement d'intérêt écologique et environnemental, Collectivités publiques, etc.

Sont éligibles les projets portés par des collectifs d'agriculteurs ou par des exploitations s'inscrivant dans une dynamique de territoire.

100 000 € de subventions PSADER pour la fiche-action 234
Taux d'aide : 40% pour les projets inscrits en fonctionnement
30% pour les projets inscrits en investissement

Lignes de conduite

Chaque projet sera interrogé sur les 4 piliers du développement durable :

- **économie** : création d'emplois, ancrage territorial, renforcement des partenaires locaux
- **environnement** : optimisation de l'espace et de l'existant, défis énergétique et climatique
- **social** : citoyenneté responsable
- **gouvernance** : dynamique territoriale

Une attention particulière sera portée sur :

- l'échelle de l'action;
- la faisabilité et la pérennisation;
- son effet sur la structuration, la mise en réseau d'acteurs, l'émergence de filières;
- l'innovation ou l'expérimentation;
- le caractère démonstrateur et transférable;
- les cibles visées;
- la complémentarité et la valeur ajoutée par rapport à l'existant.

Votre contact



Monts du Lyonnais

Château de Pluvy- 69590 Pomeys

Tél : 04 78 19 01 04

Fax : 04 78 19 01 05

Lucas RUMPUS

04 78 19 08 56 / 06 88 38 73 06

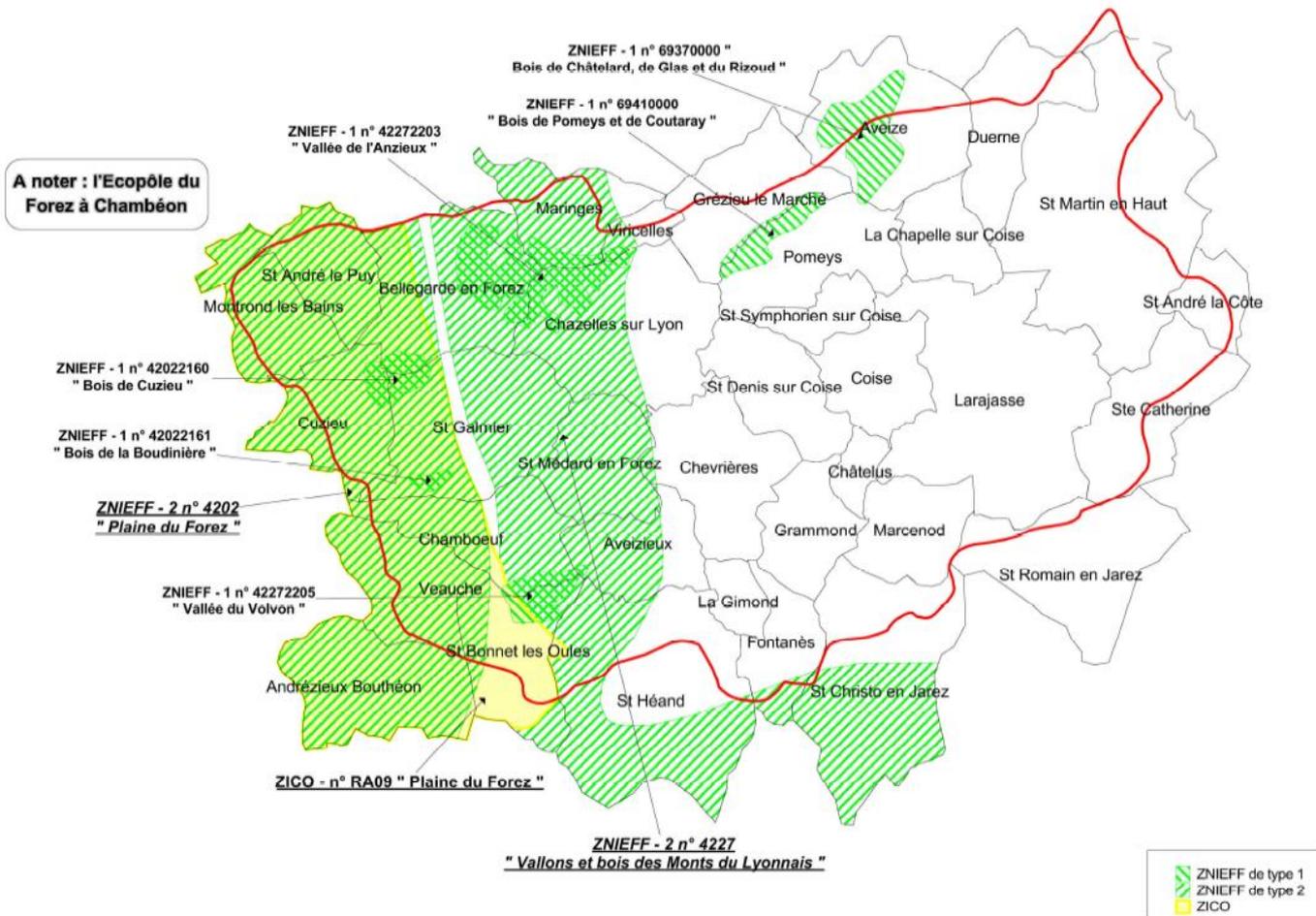
lucas.rumpus@simoly.fr

Formulaires

<http://simoly.monts-du-lyonnais.fr/demande-de-subvention.htm>

Annexe 7 : Espaces Naturels sur le bassin versant de la Coise

[Source : Rapport définitif du second contrat de rivière Coise, SIMA Coise, 2008]



Vallons et bois des Monts du Lyonnais

La ZNIEFF de type 2 délimitée correspond à la « côtère » du versant occidental des Monts du Lyonnais. Elle domine la plaine du Forez et est entrecoupée de profondes vallées, souvent très sauvages et présentant un réel intérêt paysager et écologique. Ce sont ces vallées qui sont retenues en ZNIEFF de type 1, comme celle de l'Anzieux (n°42272203) et celle du Volvon (n°42272205), parce qu'elles abritent un certain nombre d'espèces remarquables, végétales (plantes saxicoles, plantes de la hêtraie-charmaie) et animales (blaireau, renard, ... oiseaux et notamment rapaces : circaète jean-le-blanc, hibou grand-duc, milan royal, faucon hobereau).

Plaine du Forez

La Plaine du Forez, bien connue pour ses étangs et son intérêt ornithologique, a été retenue comme une seule large entité ZNIEFF-ZICO, car pour les oiseaux fréquentant la région, l'important réside d'abord dans la mosaïque de milieux diversifiés qui coexistent autour du cours de la Loire et des étangs : marais, prairies humides et boisements favorables à la nidification, ripisylves, landes, cultures et herbages jouant le rôle de zone de gagnage, ...

La liste des espèces nicheuses les plus remarquables est longue. Plusieurs d'entre elles témoignent de l'importance internationale du site pour la nidification des oiseaux d'eau. A noter également que la Plaine du Forez a été retenue comme zone d'intérêt national pour le stationnement hivernal de ces oiseaux. Enfin, c'est un axe de migration important. On recense 2 ZNIEFF de type 1, correspondant aux Bois de Cuzieu (intérêt ornithologique) et Bois de la Boudinière, à Saint-Galmier (intérêt botanique).

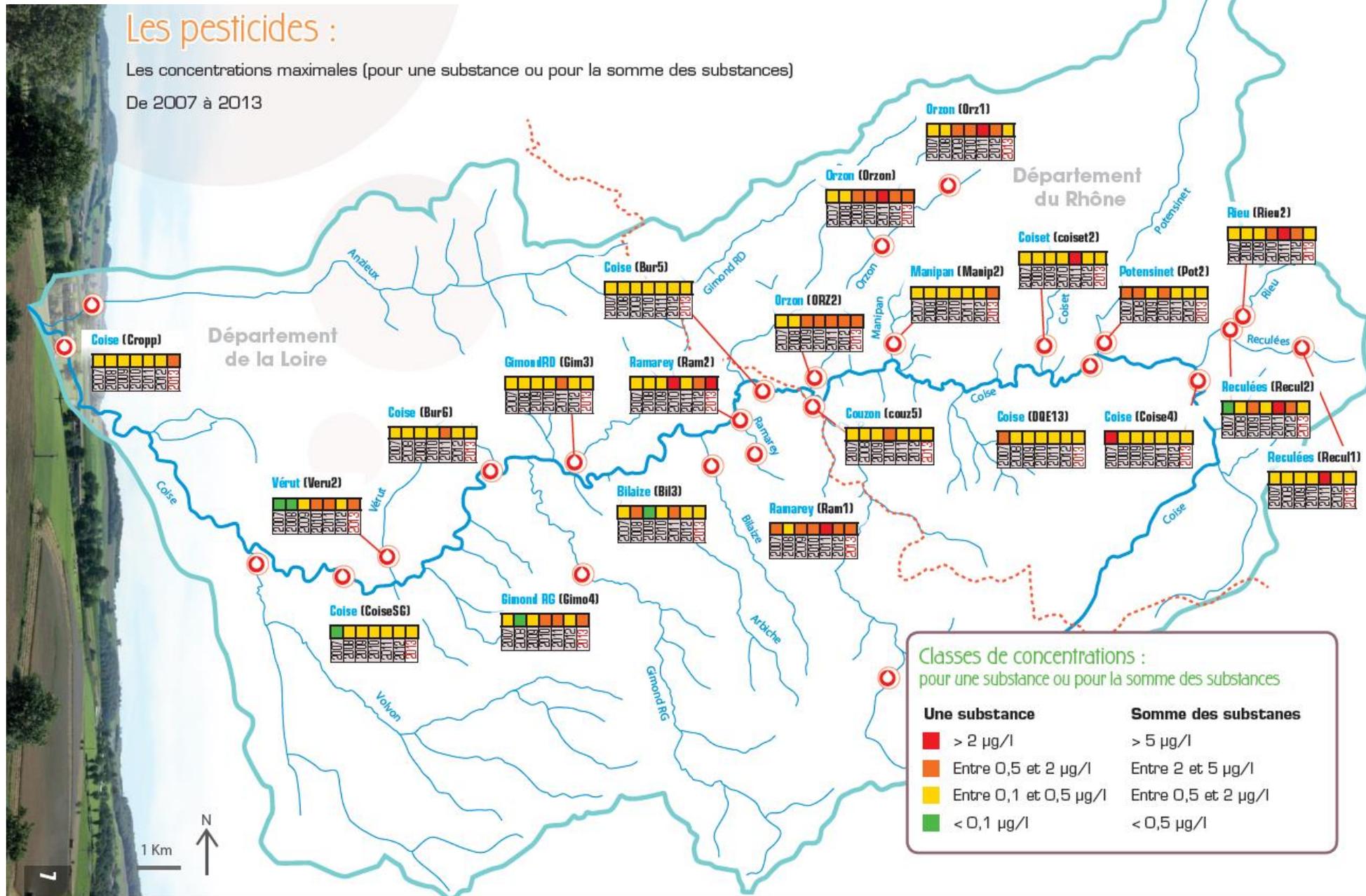
Annexe 8 : Le réseau de suivi de qualité de l'eau – Résultats

Source : Qualité des eaux du bassin versant de la Coise - Bilan de 2007 à 2013, [Pesticides, nitrates et phosphates], SIMA Coise, Novembre 2014

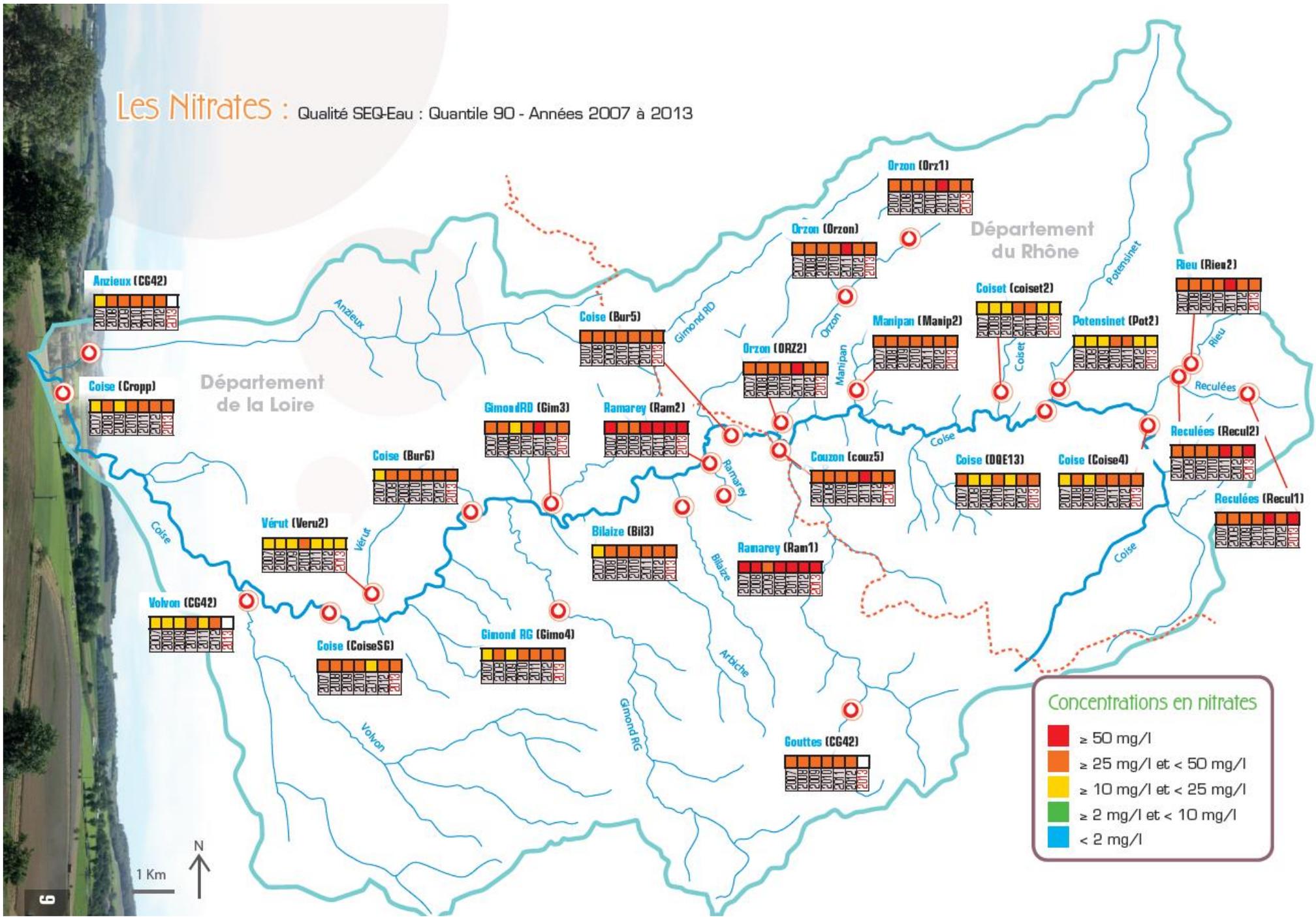
Les pesticides :

Les concentrations maximales (pour une substance ou pour la somme des substances)

De 2007 à 2013



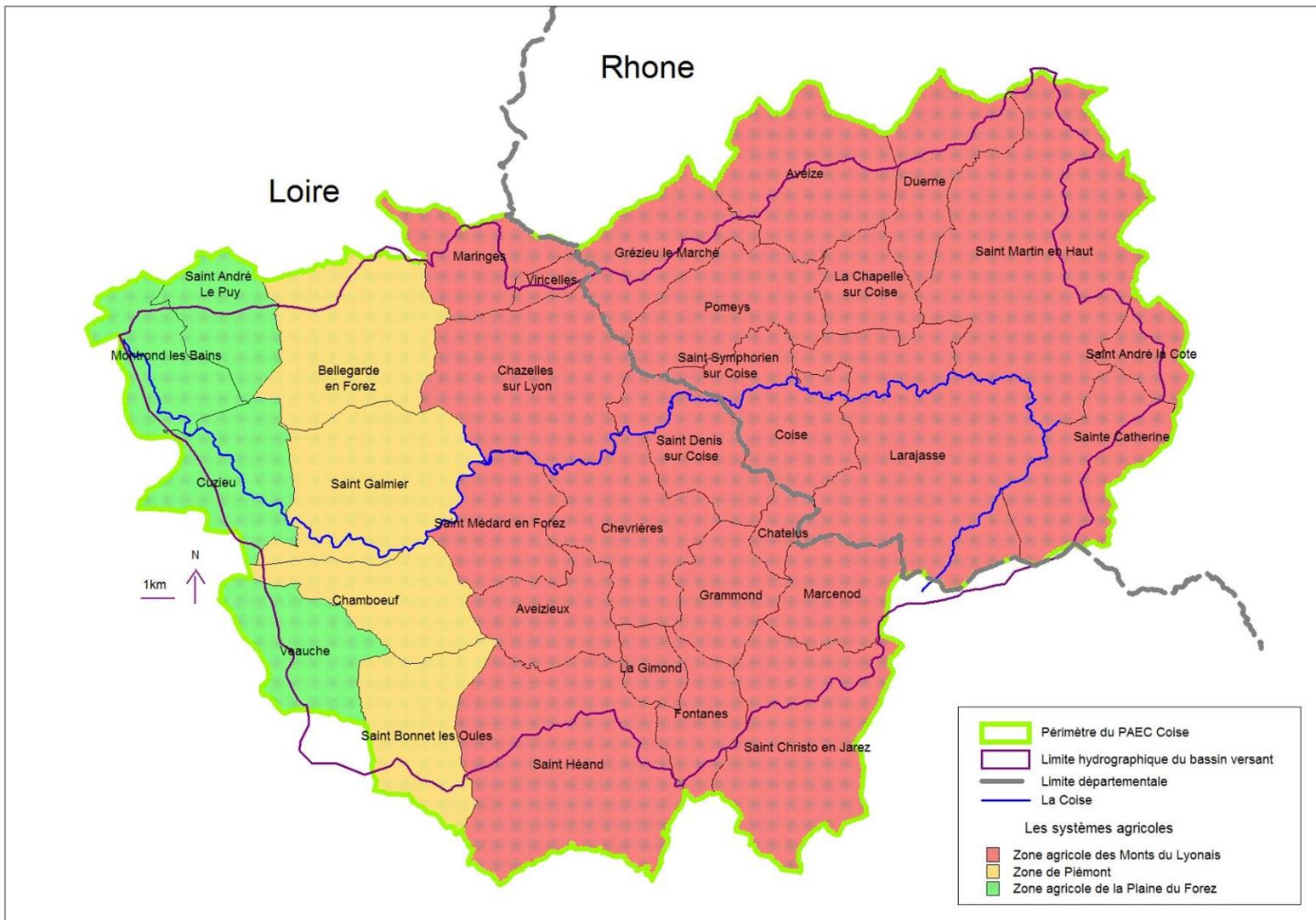
Les Nitrates : Qualité SEQ-Eau : Quantile 90 - Années 2007 à 2013



Concentrations en nitrates

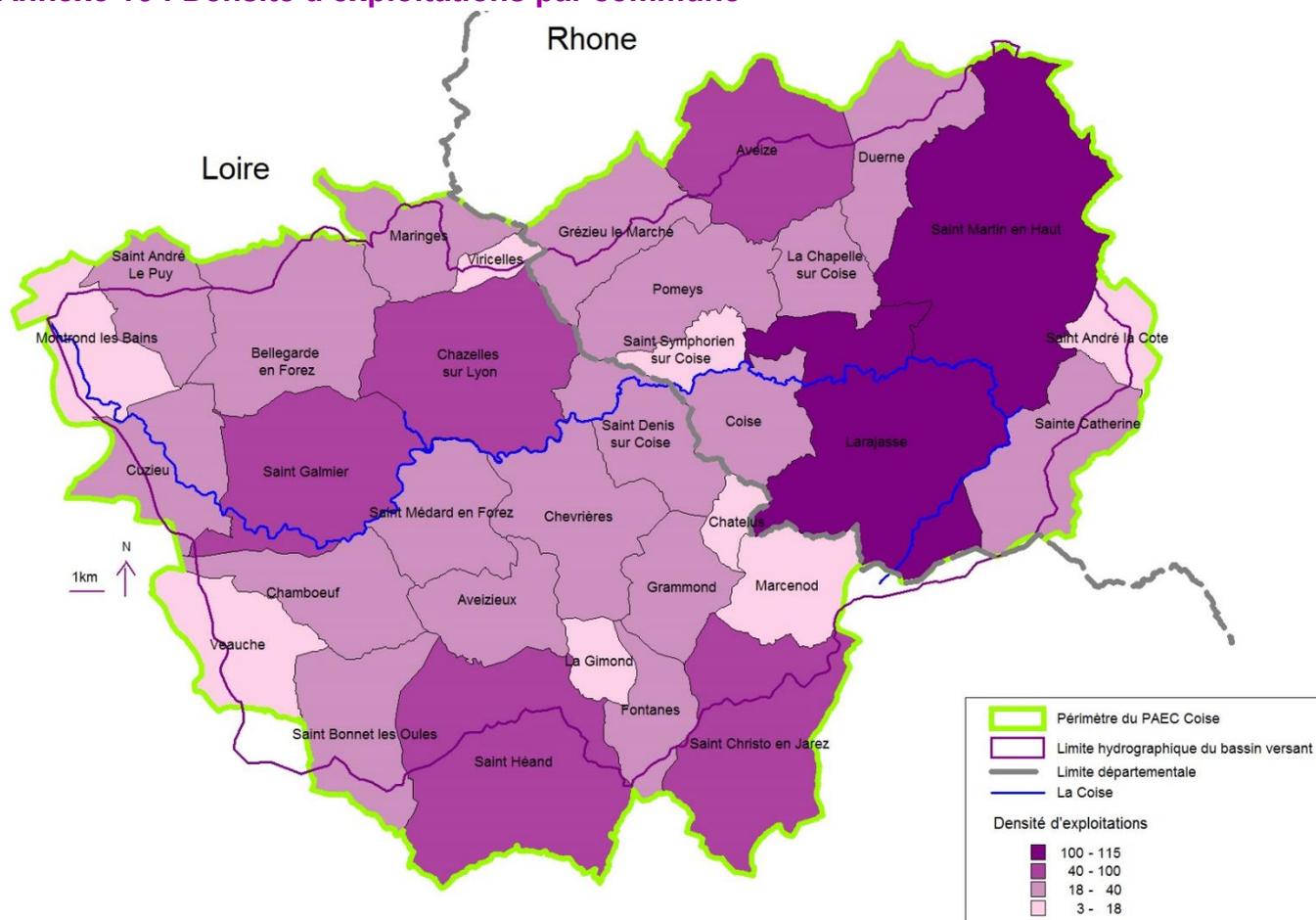
- Red: ≥ 50 mg/l
- Orange: ≥ 25 mg/l et < 50 mg/l
- Yellow: ≥ 10 mg/l et < 25 mg/l
- Green: ≥ 2 mg/l et < 10 mg/l
- Blue: < 2 mg/l

Annexe 9 : Les différents systèmes agricoles sur le bassin versant



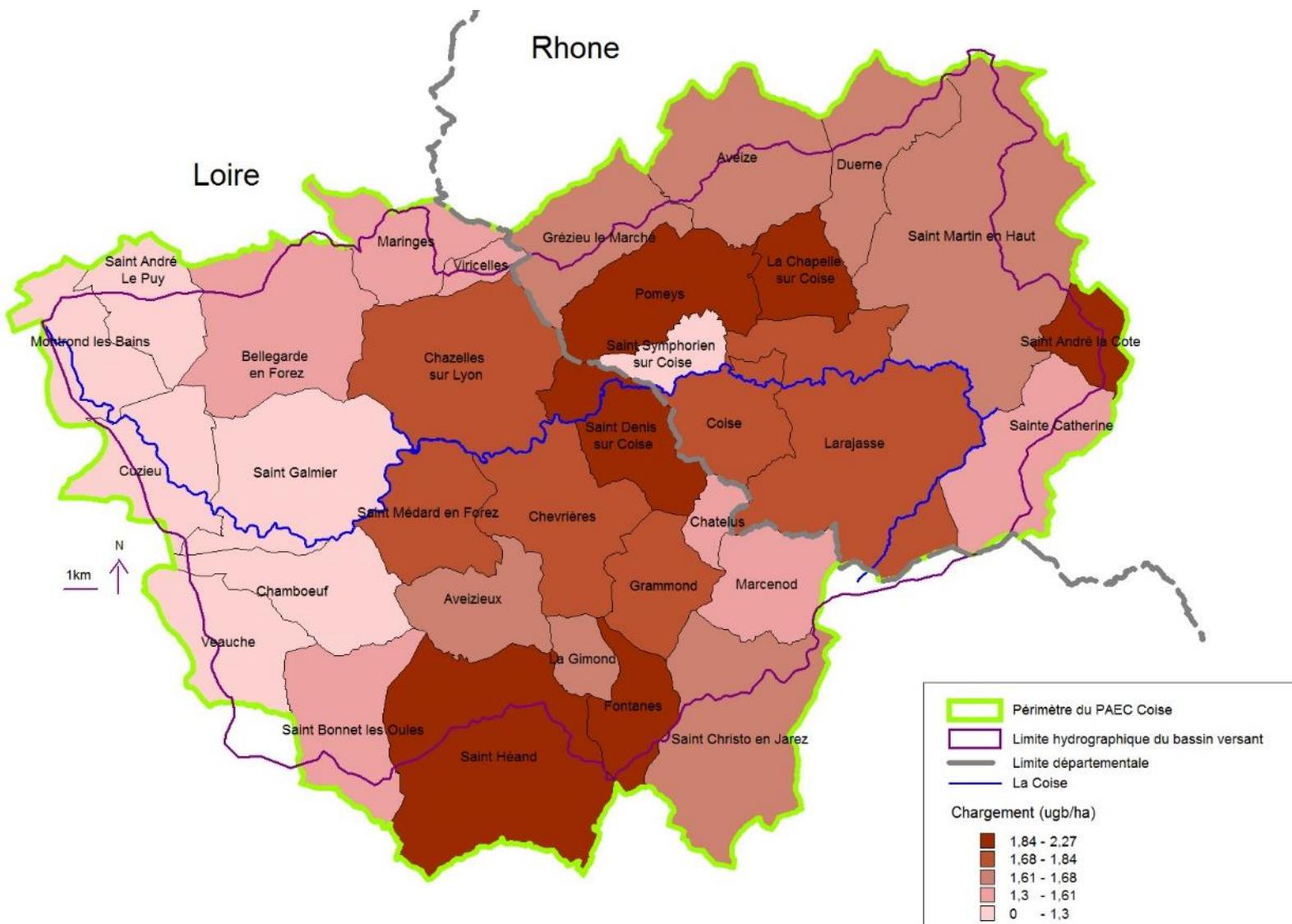
[Source : SIMA Coise]

Annexe 10 : Densité d'exploitations par commune



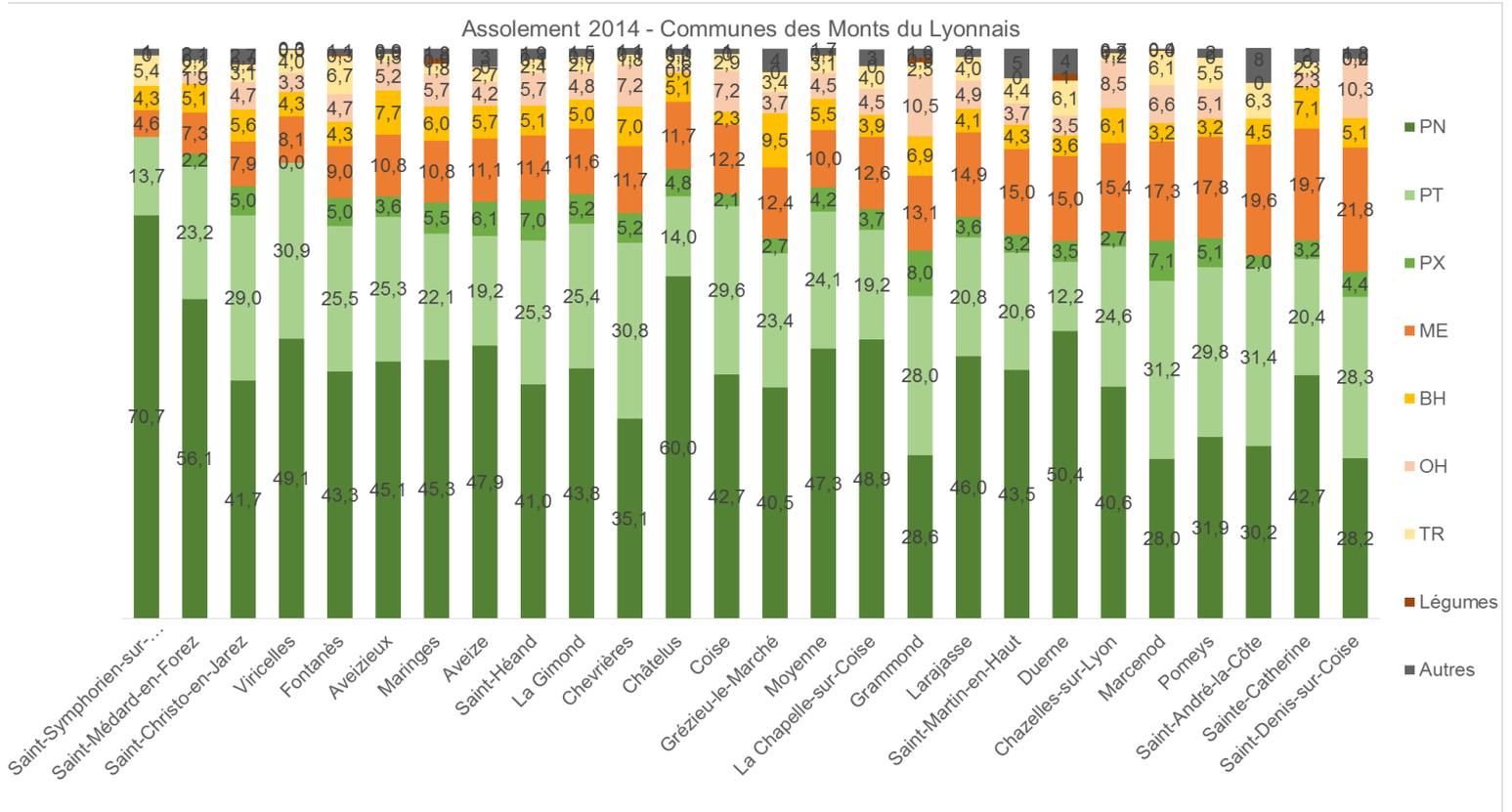
[Source : RGA 2010]

Annexe 11 : Chargement par commune



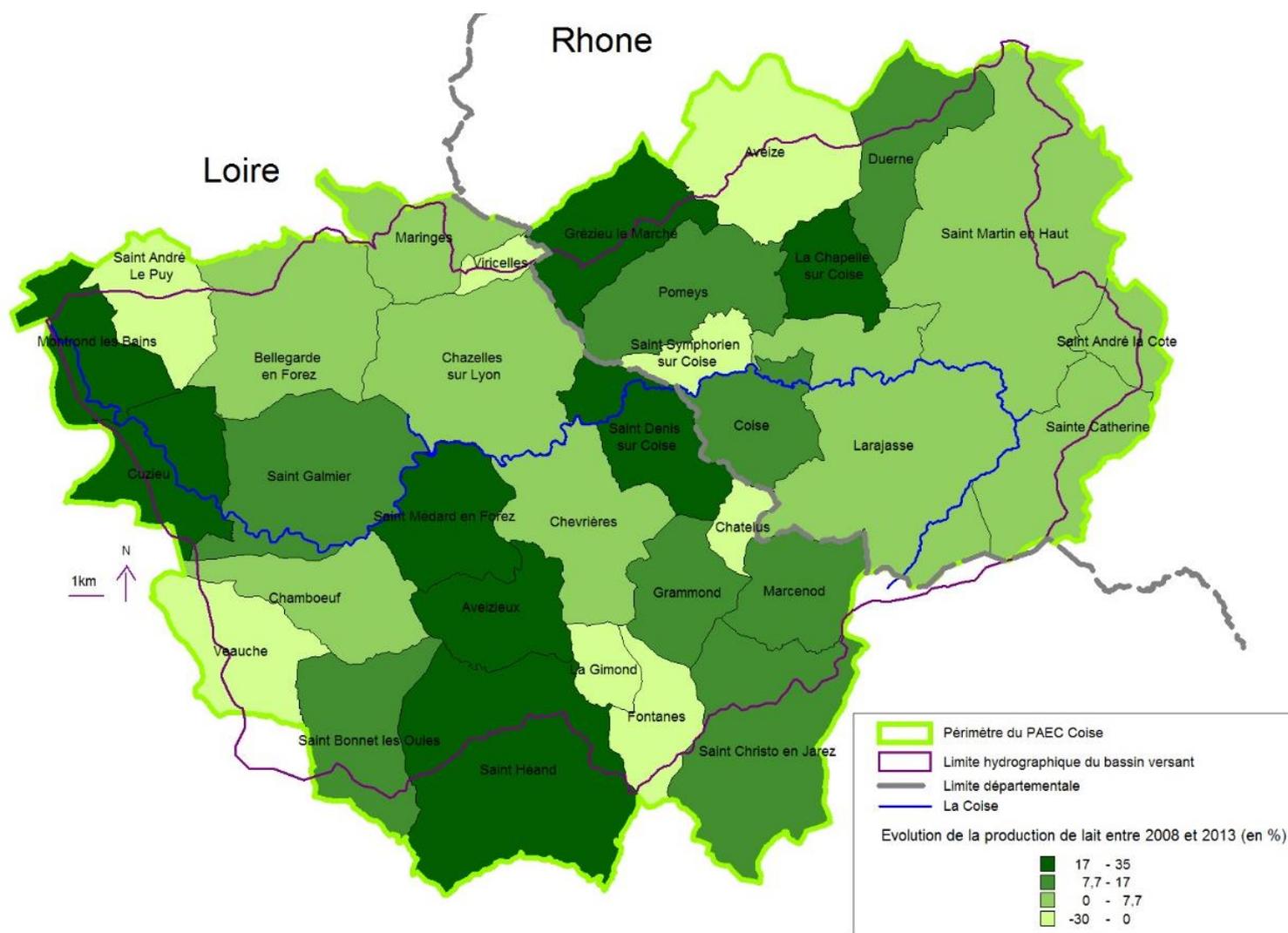
[Source : RGA 2010]

Annexe 12 : Assolement par commune



[Sources : DDT de la Loire et du Rhône]

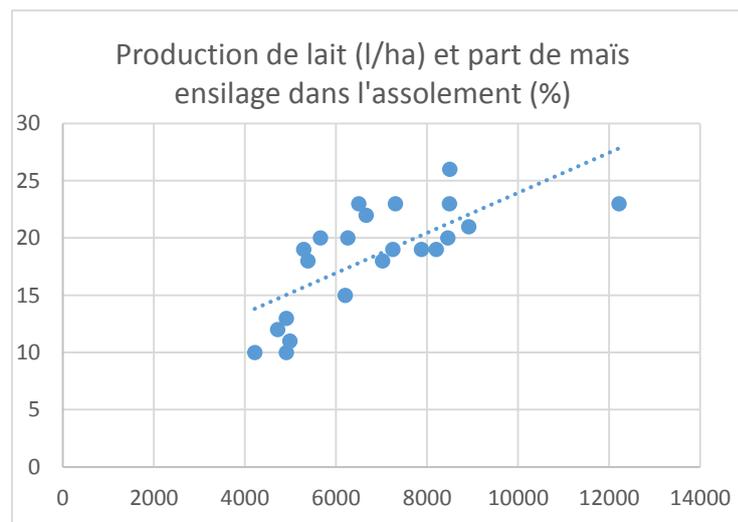
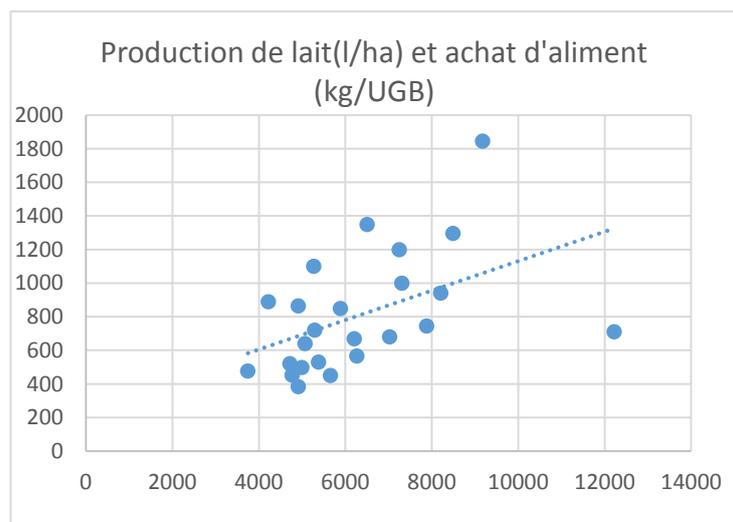
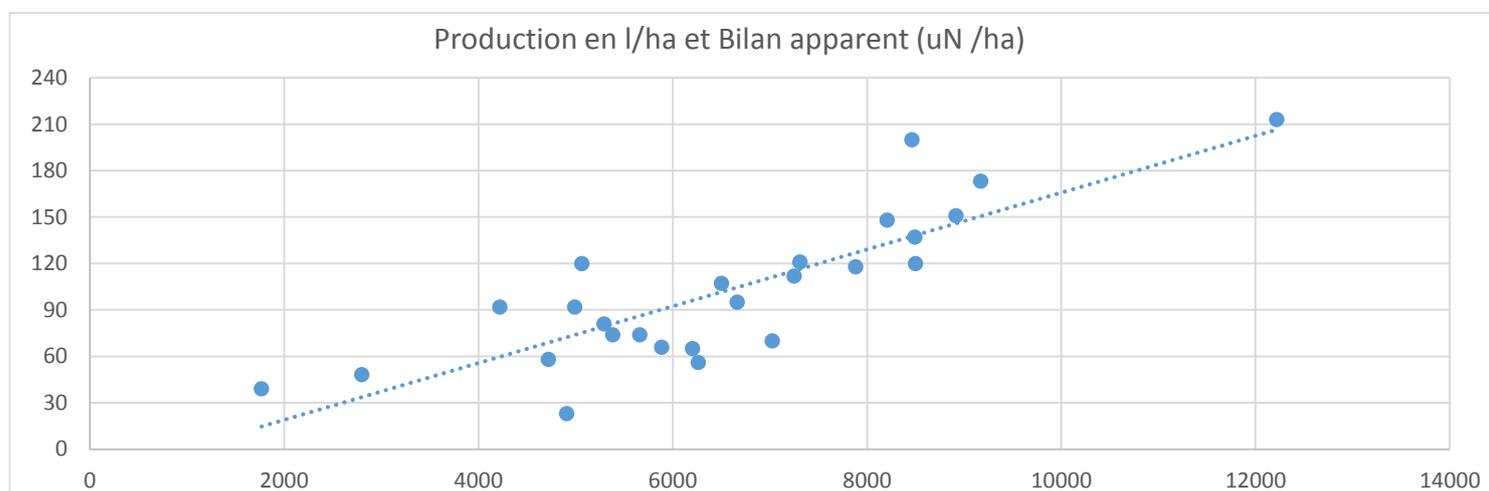
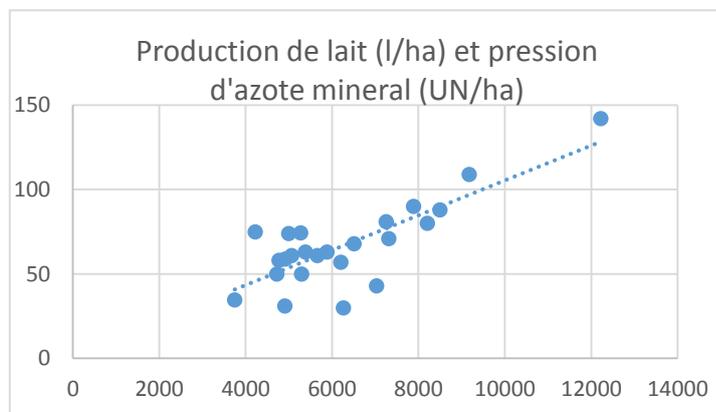
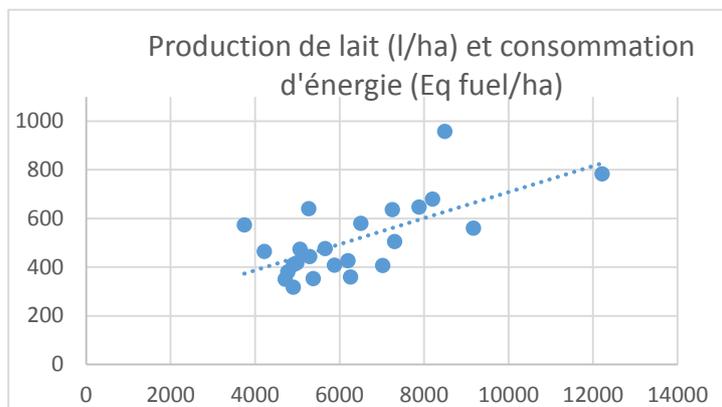
Annexe 13 : Evolution des quotas entre 2008 et 2013



[Sources : DDT de la Loire et du Rhône]

Annexe 14 : Lien entre intensification de production laitière et critères environnementaux

(Source : Diagnostics IDEA, SCE, 2013)



Annexe 15 : Détails des CTE et CAD signés sur le territoire entre 2000 et 2007

[Source : Projet de Mesures Agro Environnementales sur le bassin versant de la Coise, Février 2008]

Au total, il y a eu 37 CAD et 49 CTE qui ont été contractualisés sur la partie Loire du bassin versant. Le **tableau 2** ci-dessous présente la répartition des CTE et CAD dans les différentes mesures.

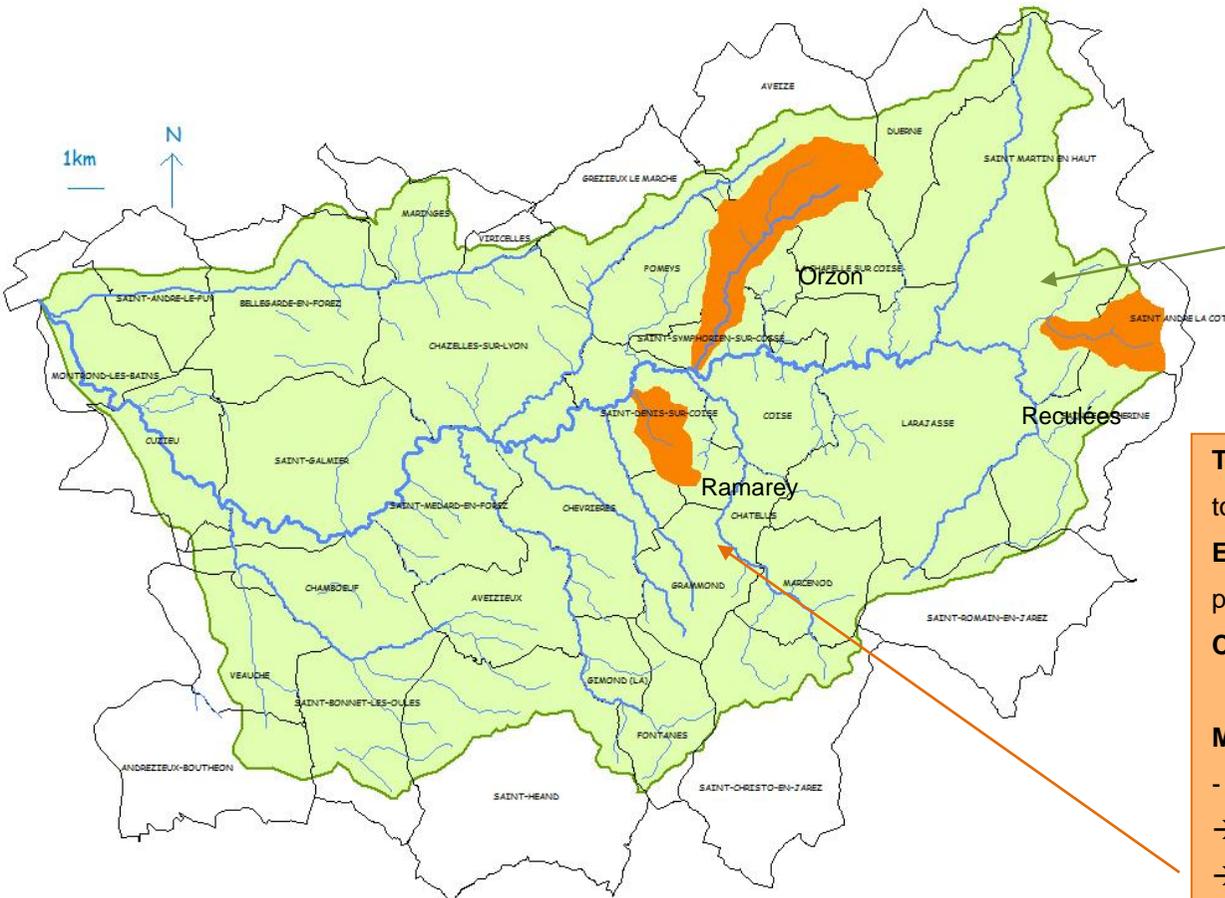
Au final, ce sont près de 1 293 hectares de SAU qui ont été engagés dans les CAD soit environ 10% de la SAU totale sur la partie Loire du bassin versant. Concernant les CTE, ce sont environ 738 ha de SAU soit 5,5% de la SAU. Sur la partie Rhône, seulement 16 exploitants agricoles ont contracté un CAD soit à peine 4% des exploitants du bassin versant.

	Nombre CAD	Nombre CTE	Total
Etude paysagère	12	0	12
Abords de ferme	27	41	68
Investissement Environnement	24	25	49
Investissement Economie	13	49	62
Démarche qualité	8	0	8

		CAD	CTE	Total
Reconversion Terre arable en Prairie temporaire	Nb	24.00	2.00	26.00
	Surface	108.07	2.39	110.46
Implantation culture intercalaire	Nb	12.00	13.00	25.00
	Surface	125.47	42.70	168.17
Implantation bande enherbée	Nb	2.00	4.00	6.00
	Surface	1.54	2.77	4.31
Plantation et entretien haies	Nb	1.00	12.00	13.00
	ML	180.00	1 788.00	1 968.00
Entretien berges rivières	Nb	0.00	5.00	5.00
	ML	0.00	4 948.00	4 948.00
Modification des techniques de lutte	Nb	0.00	1.00	1.00
	Surface	179.06	2.18	181.24
Désherbage mixte	Nb	4.00	3.00	7.00
	Surface	48.55	26.00	74.55
Réduction 20% apports azote	Nb	0.00	17.00	17.00
	Surface	0.00	101.22	101.22
Remplacement de la fertilisation minérale. par organique	Nb	1.00	0.00	1.00
	Surface	17.24	0.00	17.24
Compostage	Nb	4.00	10.00	14.00
	Tonnes	400.00	865.00	1 265.00
Travail du sol simplifié	Nb	22.00	11.00	33.00
	Surface	130.62	79.00	209.62
Culture faune sauvage	Nb	0.00	1.00	1.00
	Surface	0.00	0.30	0.30
Fauche centrifuge	Nb	2.00	6.00	8.00
	Surface	17.04	54.00	71.04
Gestion extensive 60-60-60	Nb	23.00	34.00	57.00
	Surface	469.28	401.26	870.54
Gestion extensive 30-60-60	Nb	15.00	0.00	15.00
	Surface	161.05	0.00	161.05
Gestion extensive 0 minéral	Nb	8.00	0.00	8.00
	Surface	35.70	0.00	35.70
Conversion BIO	Nb	0.00	1.00	1.00
	Surface	0.00	26.84	26.84
Total Surfaces (ha)		1 293.62	738.66	2 032.28
Total Mètres linéaire		180.00	6 736.00	6 916.00
Total Tonnes		400.00	865.00	1 265.00

Annexe 16 : Le programme agro-environnemental 2008-2010

[Source : Les MAE T Coise – Bilans 2008-2010 et propositions 2013, SIMA Coise, 2012]



Territoire : Le bassin versant (35 communes)

Enjeux : Lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles par les nitrates

Couverts : Prairies permanentes et prairies temporaires (+ de 5 ans)

MAET proposées :

- Limitation de la fertilisation azotée

→ HE_01 : Limitation à 105 U N/ha/an

→ HE_02 : Limitation à 60 U N/ha/an

- HA_01 et HA_02 : Entretien des haies

Territoire : 3 sous-bassins pilotes : Le Ramarey, l'Orzon, les Reculées puis tout le BV (2010)

Enjeux : Lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

Couverts : Prairies Temporaires (PT) et Grandes Cultures (GC)/
Cultures Maraîchères

MAET proposées :

- Réduction de l'utilisation des herbicides en PT et GC

→ GC_01 : Réduction du nombre de doses homologuées de 40%

→ GC_02 : Réduction du nombre de doses homologuées de 40% + CIPAN

→ GC_03 : Absence de traitements herbicides

- Phyto_08 : Mise en place de paillage sur cultures maraîchères

- HA_01 et HA_02 : Entretien des haies

II.II Objectifs et financement du programme

Territoire	Code MAE T	Rémunération	Objectif de contractualisation		Financement (€)	
			ha / ml	Contrats		
Mesures Ferti- Le bassin versant	Formation	90€ /an		630	283 500	
	HE_01	76€ /ha	3114	438	1 185 811	
	HE_02	147€ /ha	1332	188	980 752	Total Ferti
	HA_01 et HA_02	0,258 à 0,516 € /ml	63000	626	162 540	2 612 126 €
Mesures Phyto - 3 sous bassins pilotes	Formation	90€ /an		63	28 350	
	GC_01	87€ /ha	336	33	147 521	
	GC_02	135€ /ha	202	18	136 489	
	GC_03	140 €/ha	135	12	97 159	Total Phyto
	Phyto_08	600€/ha	4,5	9	13 500	423 019
					Total programme	3 035 145 €

Evolution du programme :

➤ **Les diagnostics Individuels d'exploitation :**

En 2008, les diagnostics agro-environnementaux imposés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre d'une souscription à une MAE T, étaient uniquement obligatoires pour la contractualisation à une mesure « phyto », et portaient uniquement sur cette thématique.

➔ En 2010, le diagnostic a été imposé pour toute souscription et devait avoir une approche globale sur toutes les problématiques en lien avec la protection des milieux aquatiques.

➤ **Evolution de la mesure de réduction de la fertilisation :** Le nombre très important de contractualisation dès la 1^{ère} année (cf. III.I Bilan

quantitatif) a entraîné une réorientation dans les mesures de réduction de fertilisation initialement proposées.

➔ En 2010, seule la mesure HE_02 de réduction à 60 uN/ha/an a été proposée. Pour être éligibles, les parcelles de prairies naturelles ou temporaires de plus de 5 ans devaient être classées à risque fort ou moyen lors du diagnostic d'exploitation.

➤ **Obligation réglementaire :** Dans le cadre du 4^{ème} programme Zone Vulnérable Nitrate, la couverture des sols en hiver est devenue obligatoire, la mesure GC_02 a donc été retirée du programme en 2009.

➤ **Zonage de la MAE T de réduction des herbicides :** Etant donné le faible nombre de contractualisation, (surtout sur la « zone pilote » de la Loire) et la réelle pertinence de la mesure sur notre BV, le zonage a évolué dès 2009.

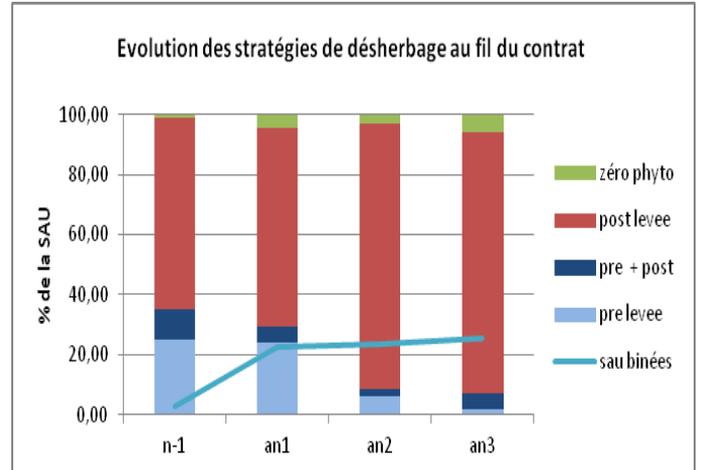
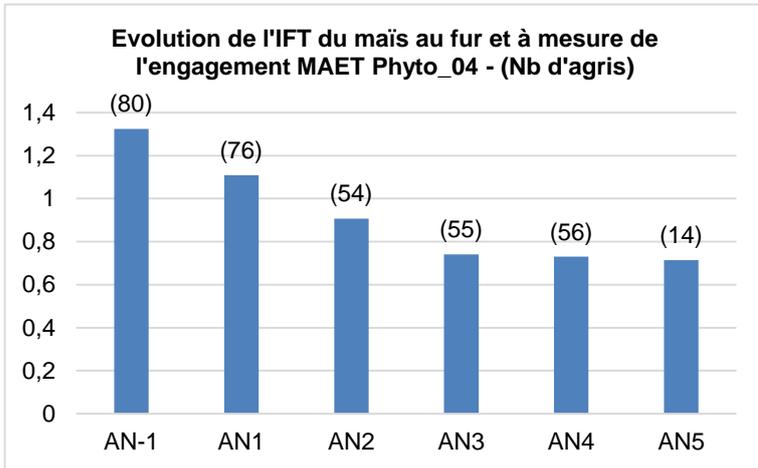
➔ En 2009 : Ouverture de la mesure à une zone pilote supplémentaire dans la Loire

➔ En 2010 : Ouverture de la mesure à tout le bassin versant

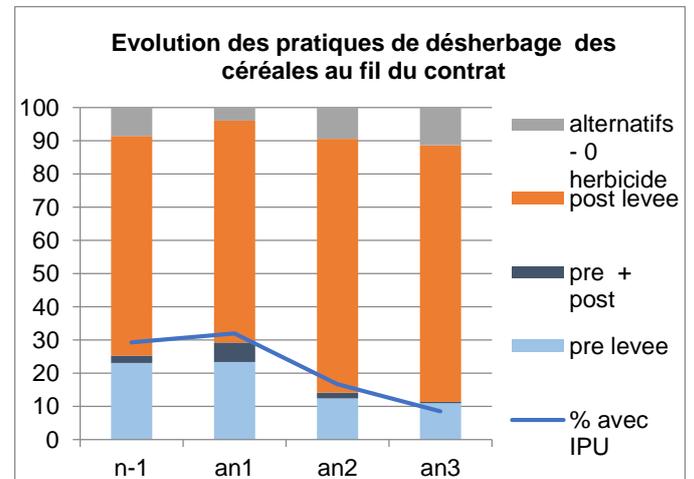
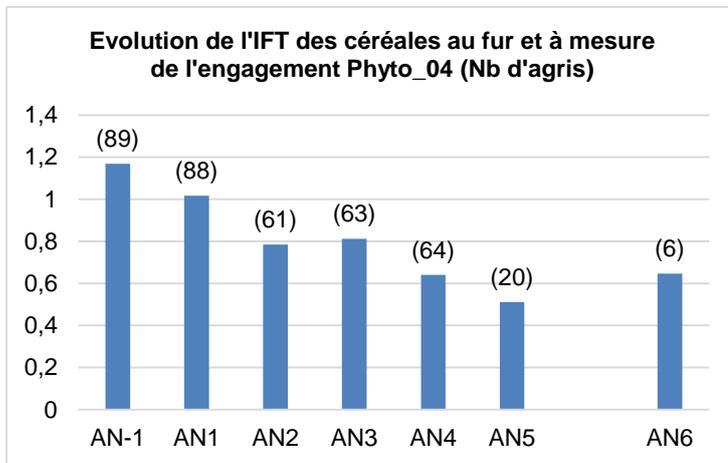
Annexe 17 : Analyse des engagements du 1^{er} programme de mesure Coise (2008-2014)

[Source : SIMA Coise

L'IFT herbicide de référence de la mesure phyto a été calculé sur la base de l'assolement d'une exploitation des Monts du Lyonnais ; ainsi les exploitations engagées sont majoritairement des exploitations situées dans les Monts ; celles en plaine ayant un assolement plus céréaliier (et donc un IFT de départ trop élevé) pour pouvoir s'engager. L'évaluation de cette mesure repose sur l'analyse des bilans annuels¹ réalisés chez les 93 agriculteurs engagés]



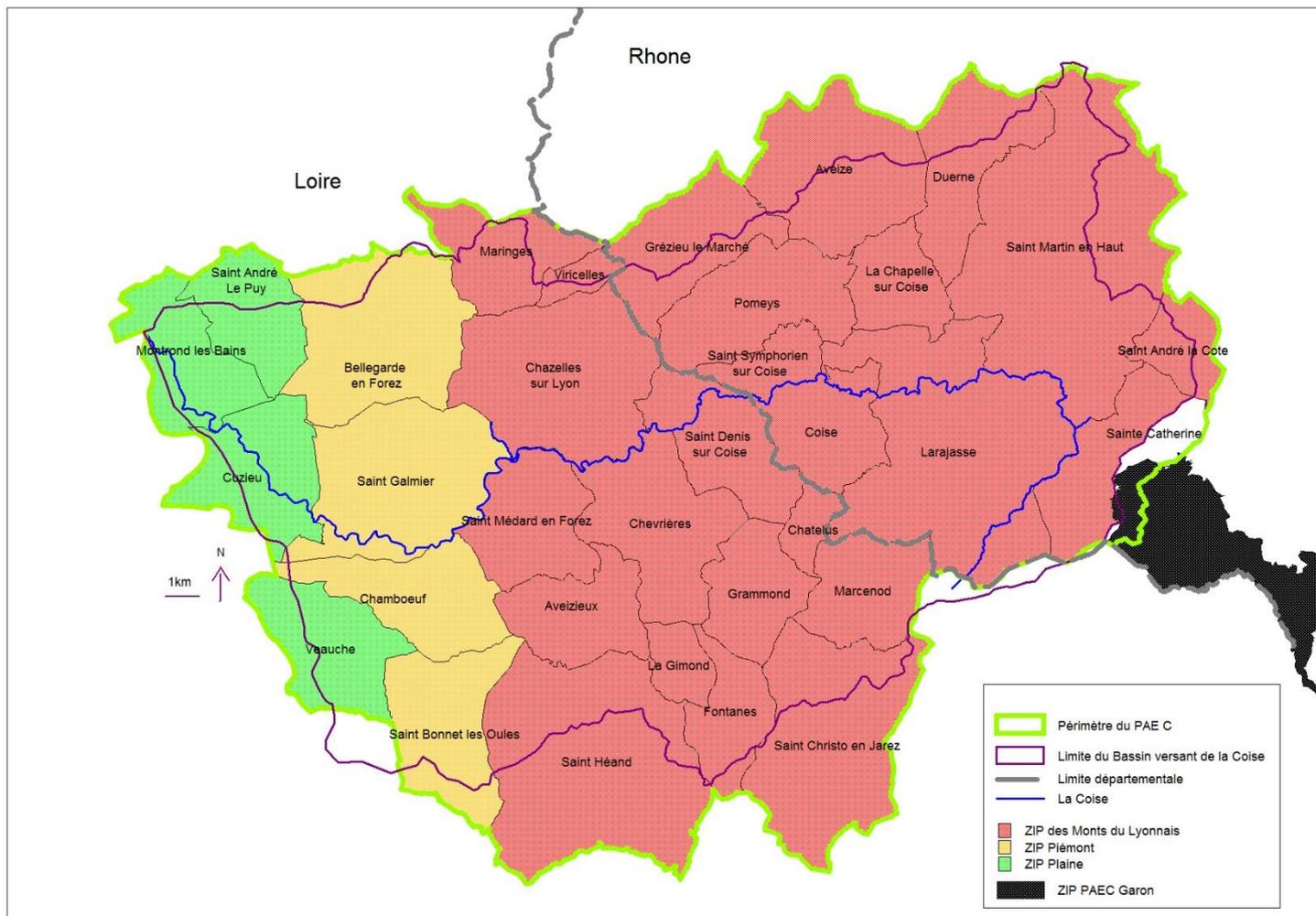
- ✓ Augmentation de la stratégie de post levée : de 63 % à 90 % de la SAU du maïs en 2 ans
- ✓ 1 passage à 45% de la dose de 2 ou 3 produits
- ✓ Augmentation des stratégies mixtes : 1 phyto + 1 binage (20% de la SAU en 3 ans)



- ✓ Diminution de la SAU traitée avec de l'isoproturon (de 30 à 8,5 % de la SAU)
- ✓ Orientation vers stratégie de post-levée
- ✓ Toujours un produit (anti-dicot) avec réduction de dose
- ✓ Impasse sur certaines parcelles (rotation, choix espèce, densité semis, herse étrille) → 10% de la SAU

¹ Le bilan annuel phyto consiste à faire le bilan des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires sur l'exploitation et d'améliorer les pratiques par la meilleure utilisation des herbicides et la mise en place de leviers agronomiques (Interventions mécaniques, faux semis, mélanges d'espèces etc ...)

Annexe 18 : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires



Annexe 19 : Analyse de la faisabilité des mesures système polyculture élevage sur le bassin versant de la Coise

[Source : Analyse de 24 exploitations des Monts du Lyonnais : Faisabilité de la MAEC SPE Elevage ; SIMA Coise, 2014]

➔ Exploitations diagnostiquées en 2013, Toutes engagées en MAE T Phyto

Les critères de la MAE retenues :

- ✓ Part Herbe/SAU = 68% minimum
- ✓ Part de maïs /SFP = 15% maximum
- ✓ 800 kg concentrés / UGB
- ➔ 62€/ha sau pour le maintien et 92€/ha sau pour l'évolution

Répartition des 24 exploitations : Mesure maintien / Evolution

Mesure Maintien	6 exploitations
Mesure Evolution	18 exploitations

Typologie des exploitations en « Mesure Maintien » :

Les 6 exploitations : 1 élevage de chèvre, 1 mixte, 4 laitiers

Maintien	Moyenne des 6
sau	52
sau engagée phyto	21
lait/ha (4 élevages laitier)	5207
lait / uth	186 625
chargement	1,0

	Moyenne	Médiane	Critère MAEC PE
H/SAU	82	80	
ME/SAU	8	10	
Concentrés	583	580	
BGA	7	7	

➔ Ces 6 exploitations ont un % d'herbe > 70%.

- Si mesures phyto et herbagère cumulables (si le cumul est possible) :

= > 21ha x 88€/ha + 27 ha de PP x 79€ = **3 981 €**

-Si uniquement mesure PE Maintien :

=> 52 ha x 62 €/ha = 3 224 €

➔ Cumule des mesures plus avantageux que la mesure maintien seule

Typologie des exploitations en « Mesure Evolution » :

Les 18 exploitations : 18 laitiers

Evolution	Moyenne			
sau	50,0			
sau engagée phyto	26,45			
lait/ha (18 élevages laitier)	7 232			
lait / uth	210 829			
	Moyenne	Médiane	Critère MAE C PE	Nombre exploitations qui respectent le seuil
H/SAU	68	67		7 exploitations / 18
ME/SAU	18	19		7 exploitations / 18
Concentrés	908	818		10 exploitations /18
BGA	44	30		14 exploitations /18

Evolution attendues (en moyenne) :

- Herbe = ok
- Mais = -1.5 ha
- Concentrés = - 100 kg/ugb (➔ Critère très variable entre exploitations, écart type = 370 kg/ugb)

Rémunération :

50 ha x 92 € = **4 600€**

→ **Quelle opportunité sur le terrain ?**

Cette mesure « PE évolution » pourra certainement concerner :

- Des exploitations déjà engagées dans la mesure phyto dans le programme précédent, et qui ont la certitude de la maîtrise de l'IFT
 - *Indispensable que tous les agris engagés en 2013 pour 5 ans en mesure phyto puissent s'ils le souhaitent basculer en mesure PE. (sans pénalités et pour 5ans)*
 - Parmi celles-ci des exploitations qui ont envie d'aller plus loin
 - Des exploitations proches de l'IFT objectif et proches des seuils indiqués et dont la rémunération augmente par la souscription à cette mesure (par rapport à la mesure phyto).
- *Les seuils pourront ils permettre la contractualisation de beaucoup d'exploitations ?*

simulation avec 3 exploitants des monts du lyonnais sur campagne 2013

	N°1	N°2	N°3	Critères MAE C
SAU	31	75	64	
Lait produit	280000	450000	420000	
% herbe	58	64	65	68
% maïs	17	19	18,75	15
Concentré/ugb	490	610	990	800
BGA	ok	9	0	50
Utilisation des phytos	En Phyto_04	En Phyto_04	En Phyto_04	-40% IFT
Stratégie sur l'exploitation	recherche de l'autonomie au maximum quitte à produire moins de lait	Recherche de l'autonomie au maximum, a réduit le litrage/VL, exploitation en mutation	Installation	
Prime MAE T phyto /an actuelle	1 713 €	2 281 €	3 115 €	
Prime MAE T PE Evolution	2 842 €	6 825 €	5 824 €	
Evolution sur la ferme liée à la MAE PE	- -0,8 ha de maïs - +3ha d'herbe	- -3,2 ha de maïs - + 2,7 ha d'herbe	- -2,5 ha de maïs - + 1,5 ha d'herbe	
Analyse de l'exploitant	-Autonomie fourragère peut être assurée avec 4ha de maïs (donc faisable) - Diminution de la part de céréale pour atteindre les 68% d'H/SAU	Exploitation presque au seuil, selon lui : trop contraignant pour une grande majorité des exploitations A titre personnel, ne saurait pas trop s'il s'engagerait avec ces seuils qui ne laissent pas de marge de manœuvre	L'exploitation n'est actuellement pas autonome et les vaches sont de grosses productrices de lait. Les exploitants s'engageront si la rémunération permet d'acheter le maïs qui ne peut pas être produit sur la ferme. Quid des achats concentrés : Si récupération d'ha en plus, pourra faire plus d'herbe et réfléchira à produire plus de céréales pour produire l'aliment VL au lieu de l'acheter --> pas possible si part herbe/sau est trop faible (68ù ?)	
Durabilité de la ferme selon les critères de durabilités IDEA (différents de ceux de la MAE C PE) = IDEA + bonne gestion des intrants => Environnemental, économique, socio-territorial	oui	oui	Pourrait le devenir sur le plan agro écologique. Economie ?	

Annexe 20 : IFT de référence « Plaine »

(Selon la méthodologie de calcul de l'IFT de référence, DRAAF-SRAL Rhône Alpes, Juillet 2014)

	Code culture PAC	SAU *	IFT 70e percentil RA	Commentaires	Somme des IFT	
SAU ELIGIBLE	PT	586,98	0	Valeur RA choisie	0	
	Autres céréales	19,37	1,6	Mélange blé + triticale => IFT blé choisi	30,99	
	Ble H	418,86	1,6	Valeur RA choisie	670,18	
	Seigle	2,11	1,7	Même conduite que triticale => IFT triticale choisi	3,59	
	Triticale	19,1	1,7	Valeur RA choisie	32,47	
	OH	157,86	1,8	Valeur nationale choisie	284,15	
	Tournesol	4,25	1,8	Valeur RA choisie	7,65	
	Tournesol commercialisé	19,02	1,8	Valeur RA choisie	34,24	
	Colza	0,16	1,9	Valeur nationale choisie	0,30	
	Colza commercialisé	8,02	1,9	Valeur nationale choisie	15,24	
	Fourrage annuel	0,3	2	Fourrage annuel = Maïs ensilage	0,6	
	Maïs	102,86	2,1	Maïs = Maïs grain	216,01	
	Maïs ensilage	207,98	2	Valeur RA choisie	415,96	
	Pomme de T commercialisées	7,9	2,6	Valeur nationale choisie	20,54	
	Pomme de T de consommation	0,07	2,6	Valeur nationale choisie	0,18	
	Avoine Hiver	0,37		Non pris en compte		
	Avoine P	0,5		Non pris en compte		
	Légume de plein champ	0,1		Non pris en compte		
	Maraichage	0,04		Non pris en compte		
	Sorgho	1,8		Non pris en compte		
Soja	1		Non pris en compte			
Vesce	0,57		Non pris en compte			
Gel	1,16		Non pris en compte			
	Total général	1554,84			1732,089	IFT de référence "ZIP Plaine" 1,11
SAU NON ELIGIBLE	AT	0,2				
	batiment	1,42				
	Pepiniere	10,45				
	Elet naturel	3,13				
	Gel	1,16				
	non exploite	4,48				
	PN	599,11				
	PX	79,93				
	Total général	2259,1				

*SAU issue des données PAEC des communes de Cuzieu, Montrond les Bains, Saint André le Puy et Veauche.

Annexe 21 : Détails des objectifs de contractualisations

Postulats de base :		
Cible : Les exploitations de + 10 ha		
	Nombre d'exploitation	Sau
ZIP Monts du lyonnais :	550	20 790
ZIP Piémont :	54	2 940
ZIP Plaine	28	1 719
	632	25 449

ZIP	Mesures BV	Objectifs (nb contrats)	Code Mesure	Par sous mesure	Contrats	SAU	Euros engagés sur 5 ans	Référence SAU à partir des engagements du programme 2008-2013	Ref. Euros		
Zone des Monts du Lyonnais	MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage »	22%	Evolution		24	1 200	552 000 €	SAU moy = 50	92€/ha		
			Maintien		22	1 100	341 000 €	SAU en moy = 50	62 €/ha		
	MAEC n°3 et 4 : Mesures "Phyto"		Phyto_04	Reconduction	23	575	241 385 €	SAU en rotation moy = 25	83,96€/ha		
			Phyto_01	Reconduction	23	575	34 500 €	SAU en rotation moy = 25	12€/ha		
			Phyto_04	Nouveaux	15	375	157 425 €	SAU en rotation moy = 25	83,96€/ha		
			Phyto_01	Nouveaux	15	375	37 500 €	SAU en rotation moy = 25	20€/ha		
			Phyto_14	Nouveaux	40	1 000	232 300 €	SAU en rotation moy = 25	46,46€/ha		
			Phyto_01	Nouveaux	40	1 000	100 000 €	SAU en rotation moy = 25	20€/ha		
TOTAL MdL					124	4 250	1 696 110 €				
Zone Piémont	MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage »	26%	Evolution		2	136	62 560 €	SAU moy =68	92€/ha		
			Maintien		3	204	63 240 €	SAU moy =68	62 €/ha		
	MAEC n°2 : Mesure PE « Céréale»		Evolution		2	136	40 120 €	SAU moy =68	59€/ha		
			Phyto_04	Reconduction	2	80	33 584 €	SAU en rotation moy = 40	83,96€/ha		
					2	80	4 800 €		12€/ha		
			Phyto_04	Nouveaux	2	80	33 584 €	SAU en rotation moy = 40	83,96€/ha		
					2	80	8 000 €		20€/ha		
			Phyto_14		3	120	27 876 €	SAU en rotation moy = 40	46,46€/ha		
3	120	12 000 €				20€/ha					
TOTAL Piémont					14	756	285 764 €				
Zone Plaine	MAEC n°2 : Mesure PE « Céréale»	32%	Evolution		2	170	50 150 €	SAU moy = 85	59€/ha		
			Phyto_04	Reconduction	1	50	20 990 €	SAU en rotation moy = 50	83,96€/ha		
	1				50	120 €		12€/ha			
	MAEC n°3 et 4 : Mesures "Phyto"		Phyto_04	Nouveaux	3	150	62 970 €	SAU en rotation moy = 50	83,96€/ha		
					Phyto_01	Nouveaux	3	150	15 000 €		20€/ha
							Phyto_14	Nouveaux	3	150	34 845 €
	Phyto_01		Nouveaux	3	150	15 000 €		20€/ha			
TOTAL Plaine					9	520	199 075 €				
Tout BV	MAEC n° 6 : Phyto_08 - Mesure "Paillage"	10%	Phyto_08		15	12	42 000 €	SAU en fruits /maraichage moy = 0,8ha et 149 agriculteurs	700€/ha		
	MAEC n°5 : Mesure sans herbicide		Phyto_02		10	330	221 744 €	SAU en rotation moy = 33	134,39 €/ha		
	MAEC n°7: Entretien de haies localisées de manière pertinente	20%	Linea_01		20	4 000	10 920 €	Linéaire ref : 200 m	0,546€/ml où - p1* = 3 - b1 =2		
					20	4 000	17 000 €	Linéaire ref : 200 m	0,85 €/ml où p3** = 1		
	MAEC n°9 : Entretien mécanique des talus enherbés		Linea_05		10	1 000	1 700 €	Linéaire ref : 100 m	0,34€/ml		
Mesures BV					50		293 364 €				

Récapitulatif des contractualisations**Par zones :**

	€ engagés sur 5 ans	Contrats	Ha	ML
ZIP Monts du Lyonnais	1 696 110 €	124	4 250	
ZIP Piémont	285 764 €	14	756	
ZIP Plaine	199 075 €	9	520	
Mesures BV (Linéaires, Phyto_02 et _08)	293 364 €	25	342	9 000
	2 474 313 €	172	5 868	9 000

Dynamique de contractualisation par année :

	2015	2016
Mesures Systèmes		
MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage » - Evolution	13	13
MAEC n°1 : Mesure PE « Elevage » - Maintien	12	13
MAEC n° 2: Mesure PE « Céréale »	2	2
Mesure réduction Herbicide		
MAEC n °4 : -25%	24	22
MAEC n°3 : - 40%	36	10
MAEC n°5 : Phyto_02 : Mesure 0 Herbicide	5	5
MAEC n°6 : Phyto_08 : Mesure Paillage	8	7
MAEC n°7: Linea_01	10	10
MAEC n°8 : Linea_03	10	10
MAEC n °9 : Linea_05	5	5
Total Contrats	100	72

Annexe 22 : Note de cadrage de l'ISARA-Lyon

[Source : PAEC et pérennité des exploitations agricoles dans les territoires - Note de cadrage : Proposition de l'ISARA de suivi des PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique), ISARA Lyon, Octobre 2014]

Quel contexte ?

Le contexte Rhône-Alpin est caractérisé à la fois par la prégnance des enjeux environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, importance des systèmes herbagers et extensifs) qui concernent une part conséquente de la surface régionale ; et par une agriculture dont les exploitations sont plus petites que la moyenne nationale (37ha en moyenne par rapport à 55h au niveau national), plus diversifiées.

La mise en œuvre des dispositifs agro-environnementaux se déroule depuis 1992 dans la recherche de compromis entre enjeux socio-structurels de maintien des exploitations et réalisation d'objectifs environnementaux. Dans un contexte récent de mutation de l'agriculture notamment pour les exploitations d'élevage (diminutions de -25 à -50% des exploitations d'élevage entre 2000 et 2010), la tension entre les enjeux économiques et agro-environnementaux peut se révéler de manière plus prégnante et génère des questions territoriales d'ouverture de l'espace, et de maintien d'une activité agricole dans certaines zones rurales. Ainsi, la mise en œuvre des Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques pose plusieurs questions à l'échelle de l'exploitation agricole. Que génère la mise en œuvre des mesures agro-environnementales sur les aspects économiques et humains ? Quelle est la place de ces dispositifs dans la logique technico-économique des agriculteurs ; et comment est envisagée la pérennisation des actions engagées après les 5 années de contractualisation ?

De plus, les PAEC se mettent en place dans un contexte de multiplication des dispositifs territoriaux de soutien à l'agriculture tels notamment les programmes Leader et les Psader, ayant pour objectif le maintien et le développement de l'agriculture dans ses relations aux territoires. Quels effets de synergies et de complémentarités peuvent être identifiés entre ces dispositifs territoriaux, les stratégies des filières et les stratégies des agriculteurs ?

Quelle proposition ?

La proposition de l'ISARA-Lyon est d'apporter l'appui des chercheurs pour le suivi et l'évaluation du PAEC sur les aspects socio-économiques. Il peut s'agir d'un travail d'étude et d'évaluation et/ou d'une participation des chercheurs à une concertation sur les territoires sur les formes de durabilité des exploitations agricoles :

- Appui méthodologique dans la mise en place d'indicateurs de suivi socio-économique
- étudier et évaluer les effets de ce dispositif agro-environnemental sur les exploitations agricoles et sur les territoires à partir de la mobilisation des données issues des diagnostics, et d'enquêtes complémentaires auprès d'agriculteurs et acteurs des territoires. Cette évaluation est envisagée à partir d'une double focale : pérennité et durabilité des exploitations agricoles ; et pérennité des changements de pratiques induits par les PAEC dans la perspective d'une sortie de dispositif.
- participer, à partir de ces résultats, à une réflexion concertée sur les formes de durabilité des exploitations agricoles sur ces territoires.

L'objectif de la démarche serait de pouvoir croiser les résultats sur 3 à 4 territoires Rhône-Alpin pour faire jouer les effets positifs de regards croisés entre territoires.

L'ISARA assurera la réalisation d'une synthèse transversale entre les 3-4 territoires impliqués.

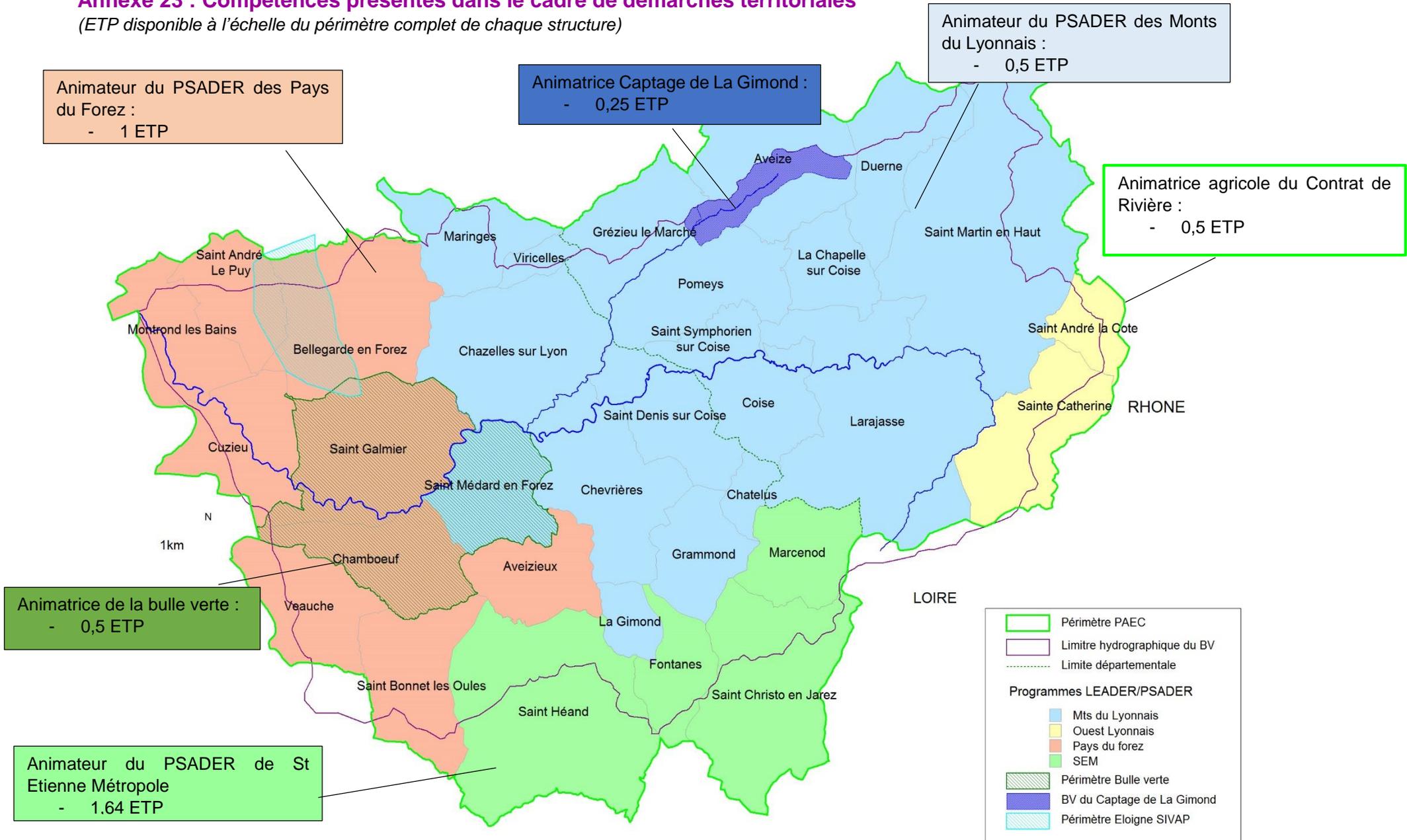
Quelle forme et quelle organisation ?

L'ISARA-Lyon peut être associée au dispositif PAEC sur vos territoires dans le cadre des missions de suivi et d'évaluation (mesure 7.6.) du FEADER.

En fonction des besoins il est possible de mobiliser des enseignants chercheurs et/ou des étudiants de l'ISARA-Lyon.

Annexe 23 : Compétences présentes dans le cadre de démarches territoriales

(ETP disponible à l'échelle du périmètre complet de chaque structure)



Annexe 24 : Récapitulatif des actions agro-environnementales conduites sur le territoire pour la campagne 2014

	Formations / Communication	Essai - Démo - Suivi	Accompagnement financier
CDML 42	<ul style="list-style-type: none"> - Méthanisation (→ PSADER Saint Etienne Métropole) - Production laitière et environnement en ZVN 	<ul style="list-style-type: none"> - Semis sous couvert du maïs - Essais et suivis de méteils 	<ul style="list-style-type: none"> - RSH - compostage
CA 42	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer mes effluents en ZVN - Optimiser ma fertilisation - Reconnaissance et gestion de la flore adventice - Compostage à la ferme - Animation réseau Déphy - Journées techniques phyto - Captages Grenelle Loire - Diag autonomie alimentaire - News letter Agronomie –Environnement (parution semestrielle) 		
Loire conseil élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Mes couts de production - Diag autonomie alimentaire - Equilibre de la ration : recherche de protéine – Prairie multi-espèces - Gestion des effluents et des amendements (groupe AB) 		
SIE A - Captage La Gimond	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction légumineuse prairies-prairies multi-espèces - Groupe technique "bonne pratiques fertilisation" 	<ul style="list-style-type: none"> - RSH et RPA : conseils de fertilisation - Démo compostage (SIMA Coise) - Analyse d'effluent - Suivi individuel des exploitations - Aménagement bordure de cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - RSH et RPA, analyses effluent
La bulle verte		<ul style="list-style-type: none"> - Semis sous couvert des céréales (CA /ARDAB) - Essais et suivis de méteils (CA /ARDAB) - Compostage (CA /ARDAB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Semence ; conseil individuel
SIMA Coise	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance et gestion de la flore adventice (Symilav ; CA42) - Livret agricole (Symilav) - Guide de reconnaissance des adventices (Symilav) - Lettre Info phyto - (Symilav - AAP Ecophyto) – (Parution mensuelle puis trimestrielle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en route et suivi de l'utilisation des matériels alternatifs : démo binage en Plaine - Retour d'expérience semis sous couvert des céréales / utilisation HE avec semoir - Démo compostage (SIEA La Gimond) - Suivi individuel des exploitations (MAE T) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement dans du matériel alternatif (CUMA) - RSH et RPA
ADDEAR 42	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir observer, interpréter et améliorer sa gestion du sol - Du sol à la plante : améliorer son interprétation et son activité - Interpréter les plantes bio-indicatrices - Savoir préparer, observer et épandre son compost - Simplifier ses itinéraires culturaux en intercultures et maîtriser l'enherbement - Diag autonomie alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - AAP Agro-écologie : Accompagnement des éleveurs vers des pratiques d'agro-écologie : profil de sols, préparation compost ... - Suivi de l'utilisation de préparation en biodynamie 	
ARDAB	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la fertilité de ses sols en cultures annuelles - Connaitre ses sols et adapter ses pratiques grâce à la méthode du profil cultural - Agriculture de conservation en AB - Rotations et assolement en AB Spécial nouveaux convertis et en réflexion de conversion 		
CA69	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des effluents d'élevage -Zones humides -Plaquette synthétique des essais de désherbage du maïs 	<ul style="list-style-type: none"> - Essai mélange triticale/blé et lutte contre la rouille - Essai désherbage maïs 	

Annexe 25 : Composition du comité de pilotage

Présidé par l'opérateur Agro-environnemental : SIMA Coise

Un représentant des structures suivantes, pouvant être accompagnés d'un technicien :

Structures porteuses des politiques des territoires

- Pays du Forez (*Territoire de la CCPSG*)
- SEM (*Fontanes – St Héand – St Christo – Marcenod*)
- SIMOLY (*Cantons de Chazelles / Saint Symphorien sur Coise*)
- Syndicat de l'Ouest Lyonnais (*St André la Cote – Ste Catherine*)

Partenaires institutionnels et financiers

- Région Rhone Alpes
- Départements Loire et Rhône
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- DDT Loire et Rhone
- DRAAF – CROPP -
- DREAL
- ARS

Acteurs techniques agricoles

- Chambres d'Agriculture Loire et Rhône
- Comités de développement Loire et Rhône
- ADEAR Loire et Rhône
- ARDAB
- FD CUMA Loire et Rhône
- Contrôles laitier Loire et Rhône
- CER France Loire et Rhône
- AFOCG Loire/Rhône

Acteurs de l'eau et la Rivière

- FD Pêche Loire et Rhône
- La bulle Verte
-

Les syndicats des eaux

- SIVAP
- SIE Chazelles Viricelles

La distribution

- Agri Sud Est / Eurea Coop
- SARL Poncet

Les espaces naturels

- CEN

La recherche

- ISARA Lyon

Les consommateurs

- CDAFAL

Annexe 26 : Composition du comité technique

Présidé par l'opérateur Agro-environnemental

Un technicien représentant des structures suivantes :

DCESE Région Rhône Alpes
DDT 42
DDT 69
SIVAP
SIEA Chazelles-Viricelles
SIMOLY
CA 69
CA 42
CDML 42
CDML 69
ISARA Lyon
CEN Rhône Alpes
Badoit/Bulle verte
ARDAB
AFOCG
ADDEAR 42
CER France Loire
CCPSG
Loire Conseil Elevage
AELB

Un agriculteur représentant des structures suivantes :

CA 69
CA 42
CDML 42
CDML 69
ARDAB
AFOCG
ADDEAR 42
SIMA Coise

Soit à minima 8 agriculteurs du territoire.

La composition du comité technique peut évoluer au gré des besoins en compétence.